Nations Unies S/PV.6592



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6592e séance

Mercredi 27 juillet 2011, à 11 h 15

New York

Président :	M. Wittig	(Allemagne)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bonne
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Liban	Mme Ziade
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

11-43236 (F)





La séance est ouverte à 11 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; le général de corps d'armée Patrick Nyamvumba, commandant de la Force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour; le général de corps d'armée Chander Prakash, commandant de la Force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; le général de division Alberto Asarta Cuevas, commandant de la Force et Chef de Mission de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban; et le général de division Muhammad Khalid, commandant de la Force de la Mission des Nations Unies au Libéria, à participer à la présente séance.

Je souhaite d'autre part une chaleureuse bienvenue aux autres commandants de force et au Chef du Groupe d'observateurs militaires qui sont parmi nous aujourd'hui.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Le Roy.

M. Le Roy (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions de donner à nos chefs de mission l'occasion de venir au Conseil. Quatre d'entre eux prendront la parole. Le premier, le général de corps d'armée Nyamvumba, abordera la question de la protection des civils dans un environnement hostile. Le général de corps d'armée Prakash, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, parlera de l'impact de la politique de soutien conditionnel sur l'opération. Le général de division Asarta, de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, prendra la parole au sujet des problèmes liés à la sécurité dans le sud du Liban et de leur incidence sur les activités quotidiennes de la Force. Le général de division Khalid, de la Mission des Nations Unies au Libéria, traitera du rôle des composantes militaires des missions dans les premières activités de consolidation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au général Nyamvumba.

Le général Nyamvumba (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de me permettre de prendre la parole devant le Conseil de sécurité au sujet de la protection des civils dans un environnement hostile. Aujourd'hui, j'aborderai les questions du cadre opérationnel, de l'expérience sur le terrain et de la stratégie adoptée par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et des efforts qu'elle déploie pour s'acquitter de son mandat de protection des civils. Je parlerai tout d'abord brièvement de l'environnement hostile au Darfour et de la stratégie de protection des civils de la MINUAD. J'évoquerai ensuite l'action menée par la MINUAD pour protéger les civils. Enfin, je traiterai des problèmes liés à la question à l'examen.

Je commencerai par le cadre opérationnel au Darfour. Je dirai seulement qu'absolument toute la région du Darfour constitue un environnement hostile. Il s'agit d'une vaste région où les conditions climatiques sont difficiles, qui ne dispose pas d'axes routiers et d'infrastructures appropriés et dont les ressources locales sont limitées. Le Darfour est immense et, dans l'ensemble, ne dispose pas des infrastructures de base, ce qui entrave considérablement l'accès aux populations en danger et en difficulté. Le mauvais état des routes retarde souvent les déplacements et restreint les activités opérationnelles, en particulier durant la saison des pluies, de juin à octobre.

En outre, cet environnement hostile qui entrave la protection des civils au Darfour est également le résultat d'affrontements circonscrits entre le Gouvernement soudanais et des groupes belligérants ainsi que des conflits et des affrontements tribaux localisés, généralement en rapport avec les ressources naturelles. D'autres facteurs entrent en jeu, notamment le grand banditisme, le très grand nombre d'armes de petit calibre en circulation, les violences sexuelles, le recrutement d'enfants, et les arrestations et détentions arbitraires.

Dans certaines zones du Darfour, nous avons constaté qu'en raison des affrontements localisés qui opposent le Gouvernement soudanais à des groupes armés, les déplacements de la MINUAD, aussi bien terrestres qu'aériens, ont parfois été limités par des factions belligérantes qui entravent incontestablement nos efforts de protection des civils. En outre, faute

d'accord de paix ou de cessez-le-feu clairs entre toutes les parties au conflit au Darfour, le conflit se poursuit, entraînant de nouvelles restrictions imposées à l'accès à ces zones par le Gouvernement soudanais et les groupes armés; une insécurité pour les composantes humanitaires; et de nouvelles souffrances pour la population. Différents groupes d'intérêt et parties prenantes étant impliqués, la situation en matière de sécurité reste fragile, et les conflits entre factions ou tribus se poursuivent entre tous les belligérants.

En fin de compte, la protection de la population du Darfour dépend de la volonté et de la capacité du Gouvernement soudanais d'assumer sa responsabilité souveraine de protéger ses citoyens. Aussi, la stratégie de protection de la MINUAD, entre autres, définit des objectifs et des tâches spécifiques pour nouer le dialogue avec le Gouvernement soudanais et l'aider à assumer ses responsabilités en matière de protection conformément au droit international des droits de l'homme. À la MINUAD, notre stratégie de protection est basée sur le mandat de protection des civils de la Mission, tel que défini dans les résolutions 1769 (2007), 1828 (2008) et 1935 (2010), et sur le communiqué de la soixante-dix-neuvième réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Les tâches confiées visent à protéger les civils partout au Darfour et à assurer un accès rapide, sûr et sans entrave aux organisations humanitaires, la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection des activités humanitaires.

La stratégie de protection des civils de la MINUAD a été élaborée en consultation étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies. Elle s'appuie sur le cadre stratégique intégré de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies; le plan de travail humanitaire pour le Soudan, préparé par l'ONU; la directive relative à la protection des civils destinée à la MINUAD; la directive du commandant de la composante militaire de la MINUAD; et le concept opérationnel du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions relatif à la protection des civils dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et contribue en même temps à les orienter. Conformément à ses missions et à ses responsabilités stratégiques, la MINUAD a mis au point un système d'appréciation de la situation et d'alerte rapide. En outre, elle surveille, signale et évalue les incidents et se charge de la planification et de la réalisation des opérations, de la coordination, de la communication et de l'information.

Compte tenu de son mandat, et en s'appuyant sur une analyse du cadre de protection au Darfour, la stratégie de la MINUAD identifie quatre objectifs principaux: premièrement, s'assurer que le Gouvernement, les groupes armés et d'autres acteurs non étatiques assument leur responsabilité de protéger les civils, conformément au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire; deuxièmement, protéger les civils d'actes de violence physique; troisièmement, assurer un libre accès aux populations en danger; et, enfin, prévenir les violations des droits de l'homme et prendre des mesures efficaces, notamment en ce qui concerne les femmes et les enfants.

Je vais maintenant évoquer plus particulièrement les activités de protection des civils que nous menons. Malgré les nombreux obstacles qu'elle rencontre dans sa zone d'opérations, la MINUAD s'emploie inlassablement à lancer plusieurs initiatives en vue de protéger plus efficacement les civils. Nous avons maintenu une solide présence partout au Darfour, en particulier dans des zones où les civils ont été touchés par des combats. Nous avons amélioré le dispositif d'alerte et d'intervention rapides de la Mission en publiant des rapports analytiques hebdomadaires sur la protection des civils, et en organisant chaque semaine des réunions de coordination sur les activités civiles et militaires.

Nous avons considérablement augmenté le nombre de patrouilles pour effectuer des patrouilles intensives dans plusieurs villages, de jour comme de nuit; protéger les camps de déplacés; protéger les marchés; fournir une aide pour les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration; et accompagner les convois humanitaires, logistiques et administratifs. La composante militaire de la MINUAD, de même que d'autres composantes de la Mission, a déjà étendu sa présence au Darfour. En 2010, la composante militaire de la MINUAD a effectué au total 33 963 patrouilles, contre 23 554 pour le seul premier semestre de 2011. Il s'agit clairement d'un progrès significatif, qui confirme l'intensification de nos efforts visant à protéger des civils innocents. La MINUAD a pu contribuer à la stabilisation de bases d'opérations dans les camps de Shangil Tobaya, de Khor Abeche, d'Hamidiya, de Hassa Hissa et de Kalma.

La MINUAD facilite l'acheminement de l'aide par les travailleurs humanitaires, y compris dans le Djebel Marra et le Djebel Moon. En ce qui concerne le Djebel Marra, nous recherchons activement des moyens d'établir à Feina une base d'opérations temporaire qui servira de pôle humanitaire pour atteindre d'autres localités dans la région. Dans toutes ces zones, la situation en matière de sécurité s'est considérablement améliorée et, en conséquence, un grand nombre de personnes déplacées – environ 1 500 par mois depuis janvier – ont commencé à retourner dans leurs foyers. Nous avons assisté au mouvement de familles dans le Secteur Nord et à la réinstallation de rapatriés du Tchad dans le Secteur Ouest. La Mission a participé au règlement de différends liés aux fermes et à l'eau entre des nomades, et a contribué à mettre fin à des affrontements tribaux.

En mai et en juin, la MINUAD, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, a entrepris des efforts afin d'accéder à des zones jusque-là inaccessibles et à y apporter des secours.

Les projets à effet rapide ont aussi produit des dividendes en termes de réponse aux divers besoins des populations. L'exercice du nom de code « Opération Panier de printemps » a été conceptualisé dans le cadre de la stratégie de la MINUAD sur la protection des civils, comme moyen d'améliorer l'apport de secours humanitaires en accédant à davantage de zones difficiles d'accès et à davantage de personnes dans le besoin.

Après les négociations menées avec le Gouvernement soudanais et les mouvements armés, l'« Opération Panier de printemps » a débuté le 1er mai avec un total de neuf missions d'évaluation, achevées pendant les mois de mai et juin 2011. Les missions ont pu distribuer un nombre limité de vaccins aux femmes et aux enfants, ainsi que du matériel pédagogique et de construction d'abris destiné à une école de filles dans le nord du Darfour.

La protection est en effet un effort commun de la MINUAD et de la communauté humanitaire. Cependant, cette communauté est culturellement indépendante et possède son propre programme et ses propres priorités, et parfois il n'est pas aisé de fournir de l'aide lorsque l'armée est impliquée. D'un point de vue organisationnel, bien que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires soit chargé de la coordination, il n'a pas d'autorité, de mesures d'incitation ni de sanctions pour accroître la participation du système des Nations Unies ou des organisations non gouvernementales.

La MINUAD a fourni des escortes et aménagé des couloirs pour la fourniture de services humanitaires, y compris ceux qui concernent la nourriture, l'eau, l'hygiène, les vaccins et les abris. Certaines de ces activités ont réussi à réduire la mortalité maternelle ainsi que le taux de mortalité infantile. Le Groupe du VIH/sida œuvre également avec les composantes militaire, policière et civile de la MINUAD pour renforcer les capacités du personnel de mission sur les questions relatives à l'intégration du VIH/sida dans leurs activités diverses. Depuis janvier 2011, le Groupe du VIH/sida de la MINUAD a fourni de précieux services à plus de 1 000 anciens combattants démobilisés dans différentes régions du Darfour. La troisième phase, prévue pour juillet et août 2011, est censée continuer avec un accent renforcé et élargi sur l'apport effectif de secours humanitaires.

Les efforts que nous déployons en matière de protection des civils se trouvent également confrontés à divers défis. Le principal est qu'en l'absence d'un cessez-le-feu global, légitime et sans exclusion qui soit respecté par tous les mouvements armés, la sécurité des civils demeure une source de préoccupation importante. Il est à noter qu'en de nombreuses occasions, la MINUAD n'a pas pu avoir accès à certaines zones en raison des combats, qui continuent d'entraver la protection des civils. Parmi les autres problèmes rencontrés, il est à signaler que des soldats de la paix ont été visés, sept d'entre eux ayant été tués en 2010 et 2011.

Enfin, une médiocre formation et le mauvais équipement des pays fournisseurs de contingents ont été reconnus comme l'un des principaux freins à l'efficacité concernant la protection des civils au Darfour. Il est en effet malheureux qu'en dépit d'ordres donnés délibérément, certains pays fournisseurs de contingents n'aient pas été en mesure de se conformer à l'instruction qui privilégiait la formation pour remplir le mandat de la Mission.

Je viens de donner un aperçu des stratégies portant sur la protection des civils et des lignes directrices de la MINUAD, et j'ai esquissé dans leurs grands lignes les réalités du terrain. Dans ce contexte, j'ai souligné les efforts et les activités visant à améliorer les conditions de vie de la population. La protection des civils au Darfour est un travail véritablement exigeant et ardu. Nous continuerons de

nous employer à surmonter les obstacles par tous les moyens dont nous disposons, et nous continuerons de compter sur l'appui du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le général de corps d'armée Nyamvumba de son exposé.

Je donne maintenant la parole au général de corps d'armée Chander Prakash.

Le général Prakash (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi, en tant que Commandant de la Force de l'une des plus grandes missions de maintien de la paix des Nations Unies – la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) – que d'avoir la possibilité de m'adresser au Conseil ce matin concernant la politique de soutien conditionnel et son incidence sur les opérations.

Cette politique est en vigueur au sein de la MONUSCO depuis à peine 18 mois, et nous avons à présent une idée relativement bonne des effets qu'elle peut produire et des problèmes qui en découlent. Je m'attarderai sur ceux-ci plus tard mais, avant cela, il serait utile que je commence par parler de ce que la politique recouvre réellement et de la manière dont elle est appliquée par la MONUSCO.

L'aide apportée au Gouvernement de la République démocratique du Congo pour la protection des civils demeure la priorité essentielle de notre travail. Parmi les autres tâches dont est chargée la Mission, nous avons reçu mandat de soutenir l'action que mène le Gouvernement pour conduire à bonne fin les opérations militaires en cours contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) et d'autres groupes armés, notamment en fournissant un appui aux Forces armées de la République du Congo (FARDC) au moyen d'opérations planifiées conjointement. Toutefois, comme indiqué dans la résolution 1925 (2010) et appliqué dans son mandat actuel – résolution 1991 (2011) –, l'appui de la MONUSCO aux FARDC est strictement soumis aux conditions de respect du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés. Cette mise en garde est ce que l'on appelle désormais la politique de soutien conditionnel, et elle régit la manière dont la Mission envisage la tâche d'appui aux FARDC et aux autres autorités congolaises.

La politique a été traduite en une procédure opérationnelle permanente détaillée de la mission, fixant des conditions très claires qui doivent être remplies pour autoriser la fourniture d'un appui aux FARDC. Cet appui comprend principalement du carburant, des rations, des moyens de transport, un appui-feu, des conseils d'experts et l'évacuation des pertes militaires. Certaines actions des FARDC menées contre des groupes armés, comme l'opération Amani Leo et l'opération Iron Stone, entre autres, sont menées grâce à un appui considérable de la MONUSCO. Cet appui est subordonné à la condition qu'il y ait suffisamment de planification conjointe des opérations, en particulier en ce qui concerne la protection des civils. L'appui est limité aux unités et commandants qui ont un bilan acceptable en matière de respect des droits de l'homme. Il est implicitement requis de procéder à une enquête appropriée sur le personnel clef, et de pouvoir vérifier les actions des FARDC sur le terrain. L'on refuse l'appui dès la phase de planification aux unités et commandants dont on croit savoir qu'ils ont commis des violations graves des droits de l'homme, notamment des viols à grande échelle et le recrutement d'enfants soldats.

À cet égard, un processus d'enquête approfondi est en place. Même après que l'appui a été fourni, si, à un moment donné, le non-respect de la politique de soutien conditionnel vient à être découvert, l'appui peut être retiré, après notification en bonne et due forme aux autorités de la République démocratique du Congo, et si elles ne prennent pas les mesures appropriées, comme cela fut le cas lorsque de graves violations des droits de l'homme ont été commises récemment par l'un des bataillons. La procédure opérationnelle permanente continue de faire l'objet d'ajustements.

La mise en œuvre de la politique de soutien conditionnel est régulièrement examinée par le groupe de direction, en consultation avec les représentants de la communauté humanitaire, y compris le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. L'impact de la politique de soutien conditionnel est à présent visible.

Il y a, bien entendu, des points positifs. Dans certaines zones, la politique a eu des effets positifs sur la conduite des opérations menées par les FARDC. Elle a rapproché la Force de la MONUSCO et les FARDC dans des opérations planifiées conjointement et dans la mise au point de concepts opérationnels qui s'appliquent aux conditions spécifiques régnant en République démocratique du Congo. Les deux parties

ont appris l'une de l'autre et, en conséquence, les opérations sont devenues beaucoup plus complexes dans leur conception et leur mise en œuvre. Plus important encore, la protection des civils a été prise en compte dès le début du processus de planification, étant donné que les informations de départ sont obtenues auprès d'un grand nombre de parties prenantes, y compris le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme au sein de la Mission. Les efforts de la Mission et ceux des FARDC sont maintenant beaucoup mieux coordonnés, avec des avantages évidents sur le plan des réalisations sur le terrain. Ce qui est requis pour la MONUSCO, c'est de surveiller de près la distribution de l'appui logistique, ce qui a des avantages opérationnels évidents. Cela a aidé à garantir que notre appui parvient aux contingents sur le terrain comme prévu, de veiller à ce qu'ils soient correctement nourris et soutenus, contribuant ainsi à la motivation et au bon moral de chaque soldat.

L'existence même de la politique de soutien conditionnel, de même que de la politique de tolérance zéro du Président Kabila, a rappelé aux commandants leurs responsabilités personnelles pour ce qui est d'exercer un commandement et un contrôle efficaces sur leurs propres forces au cours des opérations. Dans leur intérêt, et dans celui de leurs unités, ils ont dû payer davantage attention à ce que font les contingents en leur nom.

Dans l'ensemble, ces derniers temps la manière dont les unités des FARDC soutenues par la MONUSCO se sont comportées a été satisfaisante, et la conduite de la plupart des opérations conjointes n'a pas souffert d'une mauvaise presse. Au sein de cette armée constituée de militaires de carrière, d'ex-rebelles et de Maï Maï, qui a été critiquée pour s'en prendre aux populations locales, nous commençons maintenant à voir des signes encourageants en termes d'amélioration de la discipline des effectifs et de respect des valeurs humaines.

On rencontre néanmoins un certain nombre de problèmes. Hormis certains avantages évidents, cette politique pose plusieurs problèmes et défis à la Mission. Les ressources limitées dont dispose la Mission pour mettre en œuvre la politique de soutien conditionnel, en plus d'autres engagements, font qu'elle n'est en mesure d'appuyer qu'un nombre restreint d'unités des FARDC. Il arrive un moment où nous n'avons pas assez d'observateurs militaires ou de contingents pour exécuter les tâches de surveillance. Nous manquons aussi de personnel civil pour effectuer la sélection et les contrôles nécessaires. De plus, l'expérience montre que de nombreux commandants ne répondent pas aux critères établis. Notre politique de soutien conditionnel a donc pour effet que notre capacité de contacter tous les éléments de l'ordre de bataille des FARDC et de faire pression sur eux n'est pas aussi grande que nous le souhaiterions.

Cela dit, même si nous avions suffisamment de ressources, nous serions néanmoins confrontés à une baisse d'enthousiasme parmi les FARDC vis-à-vis de la conduite d'opérations conjointes, en particulier dans les Kivus. Les FARDC prétendent, de manière assez véhémente, que l'effet de surprise et la sécurité de ces opérations pâtissent des longs préparatifs et des vastes consultations qu'elles nécessitent. La tendance est donc à l'abandon des opérations conjointes au profit d'opérations unilatérales des FARDC, sur lesquelles la Mission n'a qu'un contrôle et une influence limités.

Il est certain que nous avons fait figure de pionniers avec l'introduction de cette politique de soutien conditionnel. Nous n'avions aucuns repères éprouvés sur lesquels nous appuyer pour la mettre en œuvre. Ce n'est qu'au fil du temps que nous avons compris avec toujours plus de certitude quels étaient les meilleurs moyens de rendre cette politique opérationnelle. À plusieurs reprises, il y a eu des difficultés et des tensions, notamment avec nos partenaires des FARDC qui se sont plaints d'un manque de consultation et de contact, en particulier les premières fois où nous avons dû décider de retirer ou non notre appui à des unités contrevenantes. Les demandes de remplacement des commandants ont en outre fait naître un sentiment d'intrusion dans des domaines relevant de la souveraineté nationale.

Nos propres contingents se sont retrouvés devant le dilemme de savoir s'il fallait donner la priorité au contrôle des unités des FARDC recevant un appui ou à la lutte contre les forces antigouvernementales. Les choses n'ont pas été faciles, en particulier pour les commandants d'opérations les moins expérimentés, qui sont davantage formés à la clarté qu'à l'ambiguïté. Qui est de quel côté? Quand agir et comment? Le soutien conditionnel a sans aucun doute alourdi le fardeau pour ces officiers et rendu le paysage opérationnel un peu plus flou et complexe.

Je voudrais à présent faire quelques recommandations. Ayant évoqué dans les grandes lignes les effets que la politique de soutien

conditionnel peut avoir sur les opérations, je voudrais maintenant formuler quelques suggestions concernant les améliorations qui peuvent être apportées pour les missions à venir. Tout d'abord, la politique de soutien conditionnel ne peut pas à elle seule permettre des gains à long terme. Elle doit être accompagnée et relayée par des réformes militaires plus vastes, pour garantir une bonne intégration notamment, et par une réforme du secteur de la sécurité.

Deuxièmement, bien qu'il soit souhaitable d'appliquer de manière extensive le système de sélection, outre les énormes ressources nécessaires, cette option tend à réduire le nombre de commandants et d'unités opérationnels que la MONUSCO peut appuyer. Il convient donc d'examiner à nouveau l'échelle sur laquelle le système doit être mis en œuvre. Nous devons trouver un équilibre entre ce qui est souhaitable et ce qui est faisable, afin que cette politique ne devienne pas invasive au point d'aller à l'encontre de l'accomplissement de notre mandat d'ensemble.

Troisièmement, si possible, nous devrions nous efforcer d'introduire cette politique dès le lancement de la mission et non plus tard. Elle est en effet plus facile à mettre en œuvre lorsque toutes les autres activités démarrent, et son impact peut de ce fait être sensiblement accru.

Pour terminer, la politique de soutien conditionnel a eu à la fois des effets positifs et des effets négatifs sur les opérations. Des questions plus vastes, en termes de valeurs humaines notamment, entrent en jeu. J'estime que cette politique est promise à un bel avenir mais qu'il est possible de la perfectionner et de l'affiner davantage. Il serait notamment très positif que nos partenaires nationaux la considèrent également comme leur. De cette manière, tout en restant un moyen de garantir l'image et la réputation de l'ONU, elle donnerait aussi la possibilité au pays hôte d'avoir son mot à dire et de prendre des décisions en toute connaissance de cause s'agissant des bénéficiaires du soutien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le général de corps d'armée Prakash de son exposé.

Je donne maintenant la parole au général de division Alberto Asarta Cuevas. Je saisis cette occasion pour renouveler la vigoureuse condamnation par ce Conseil de l'attentat commis hier à Saida contre la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et pour transmettre, par l'intermédiaire du général Cuevas, toute notre sympathie aux blessés et à leurs familles.

Le général Asarta Cuevas (*parle en anglais*) : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président, de vos paroles aimables et de me donner l'occasion de m'exprimer devant le Conseil aujourd'hui.

La semaine dernière, le Conseil s'est réuni pour examiner le dernier rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2011/406). Je crois savoir que le Conseil a entendu un exposé du Coordonnateur spécial Williams et du Département des opérations de maintien de la paix.

Aujourd'hui, je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée pour insister sur l'un des principaux sujets de préoccupation au Sud-Liban : la question de la sûreté et de la sécurité et son impact sur les opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Je voudrais également aborder la question plus vaste de l'état de mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) et l'accent qui sera mis dans les prochains mois sur la réalisation de nouveaux progrès dans l'application de ce texte.

De manière générale, le sud et le nord du Liban viennent de connaître leurs cinq années les plus calmes depuis de nombreuses décennies. La situation dans la zone d'opérations de la FINUL est elle aussi demeurée relativement stable au cours du premier semestre 2011, alors que la situation politique du pays était dans l'impasse. Toutefois, ces derniers mois, la FINUL a été la cible d'une série d'incidents qui montrent bien la variété des menaces qui pèsent sur la Mission et sur la situation en matière de sécurité.

Hier, aux alentours de 18 heures, heure locale, une explosion visant un convoi de la FINUL s'est produite sur la route côtière menant à la ville de Saida, qui est située en dehors du périmètre d'opérations de la FINUL. Selon les premières informations dont nous disposons, l'attentat a fait six blessés parmi les Casques bleus de la FINUL. Trois d'entre eux, victimes de blessures légères, ont été transportés à l'hôpital pour être soignés. Leur état est jugé stable. Ils vont être rapatriés en France aujourd'hui. Les experts de la police scientifique de la FINUL travaillent en lien étroit avec les forces armées libanaises pour déterminer les circonstances entourant cet attentat. Il s'agit de la cinquième attaque perpétrée contre la FINUL depuis l'adoption de la résolution 1701 (2006).

Les membres du Conseil ont également eu connaissance de l'attaque dont a été victime un convoi de la FINUL le 27 mai, et au cours de laquelle six Casques bleus italiens ont été blessés lorsqu'un engin actionné à distance a explosé le long de l'autoroute menant à Beyrouth. Deux de ces soldats de la paix ont été grièvement blessés, les quatre autres ne souffrant que de blessures superficielles ou de gravité moyenne. De plus, deux civils libanais ont été blessés légèrement dans cette attaque. Il s'agissait de la première attaque en plus de trois ans. Personne n'en a revendiqué la responsabilité.

Les autorités libanaises et la FINUL ont immédiatement ouvert une enquête, de même que les autorités italiennes. Ces enquêtes sont toujours en cours. L'attentat a été condamné par tous les principaux dirigeants politiques quelle que soit leur appartenance. La coopération avec les autorités libanaises pour la conduite de l'enquête et la mise en place de mesures supplémentaires d'atténuation des risques, notamment un service d'escorte de l'armée libanaise, a été bonne. En outre, en ma qualité de responsable désigné pour les questions de sécurité, j'ai entrepris de réduire le risque d'un nouvel attentat de cet ordre en adoptant des mesures de protection complémentaires, notamment pour les convois militaires et tous les mouvements qui s'effectuent à l'intérieur et en dehors de la zone d'opérations de la FINUL, afin de renforcer la protection des forces. Néanmoins, il est impossible d'empêcher totalement ce type d'attentats terroristes.

Le 15 mai, le rapport du Secrétaire général, là encore, en rend compte, une importante manifestation a eu lieu à l'occasion de la commémoration par les Palestiniens du jour dit de la Nakba. Je ne reviendrai pas en détail sur la séquence des événements tragiques qui, selon les informations communiquées à la FINUL par les autorités libanaises, ont fait 7 morts et plus de 100 blessés. Nous avons discuté avec les parties des conclusions préliminaires que nous avons tirées des événements et maintenant qu'elles sont en possession du rapport issu de l'enquête de la FINUL, nous reprendrons ces discussions plus en détail à la prochaine réunion tripartite prévue en août.

La FINUL a également communiqué aux parties ses recommandations afin d'éviter ce type d'incidents à l'avenir. En l'espèce, elle conseille aux autorités libanaises de passer en revue tous les risques éventuels de violations de la résolution 1701 (2006) tant au niveau de la sécurité que des autres aspects, ainsi que les mesures à appliquer en matière de maintien de l'ordre avant d'autoriser toute manifestation à proximité de la Ligne bleue. L'armée libanaise n'a pas autorisé de manifestations à proximité de la Ligne bleue pendant la période de la Naksa, au début juin, ce qui a permis d'empêcher que ne se reproduisent de pareilles violences. Ces mesures se sont avérées réellement efficaces et elles montrent une fois de plus que l'armée libanaise et le peuple du Sud-Liban sont résolus et déterminés à œuvrer à une paix et une stabilité durables dans le sud.

Enfin, la Mission a été en butte, pendant tout le mois de juin, à un certain nombre d'incidents liés à l'attitude hostile d'individus ou de groupes à l'encontre des patrouilles de la FINUL; la FINUL s'est également vue empêchée dans certains cas de circuler librement. Ces incidents me paraissent vraiment préoccupants.

L'explication donnée à maintes reprises par le camp libanais à ces attitudes d'hostilité vis-à-vis de nos contingents tient au sentiment que les contingents de la FINUL portaient atteinte à la vie privée d'individus ou de collectivités locales en prenant des photos ou en entrant par inadvertance dans des propriétés privées. Or cette explication ne s'applique pas à toutes ces situations et nous ne pouvons exclure qu'il y ait éventuellement des cas où la population aurait été incitée à agir de la sorte afin de décourager la FINUL de faire son travail et, par conséquent, de s'acquitter de son mandat dans toute la zone d'opérations.

Quelle a été la réaction de la FINUL face à ces événements? Nous avons renforcé la protection des forces et les mesures susceptibles d'atténuer les risques, ce qui, concrètement, revient souvent à devoir augmenter les effectifs nécessaires pour effectuer le même travail. Nous effectuons également plus d'activités opérationnelles avec l'armée libanaise dans la mesure des capacités de celle-ci mais sans pour autant réduire la faculté de la FINUL de procéder à ses activités, en particulier celles que nous considérons comme essentielles. Le Conseil peut être assuré que ni les attentats terroristes ni l'hostilité parfois rencontrée au sein de la population ne dissuaderont la FINUL de mener à bien son mandat. Nous continuons de faire notre travail avec une détermination plus grande que jamais.

À ce stade, je voudrais également dire au Conseil à quel point la Mission a bénéficié de l'appui sans faille qu'elle a reçu de lui au fil des années, et qui est

exprimé avec la plus grande fermeté dans la résolution 1773 (2007). Sur la base de cette résolution, la FINUL rappelle régulièrement aux parties leurs responsabilités s'agissant du respect scrupuleux de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies et de la liberté de circulation de la FINUL et elle réitère auprès des interlocuteurs libanais l'appel du Conseil à une coopération plus étroite entre la FINUL et l'armée libanaise.

En dépit des problèmes de sécurité que j'ai évoqués plus tôt, les conditions de sécurité dans le sud restent en général, comme je l'ai dit tout à l'heure, relativement stables et le Sud-Liban vient de connaître ses cinq années les plus calmes depuis plusieurs dizaines d'années. C'est à maints égards à mettre au compte de l'étroite coopération entre la FINUL et l'armée libanaise, qui a permis de mettre en place un nouveau cadre stratégique au Sud-Liban.

Près de cinq années après l'adoption de la résolution 1701 (2006), le moment se prête bien à un passage en revue des principaux objectifs de la résolution et de la façon dont nous devons procéder afin de les atteindre.

La résolution 1701 (2006) appelle à la cessation totale des hostilités. Elle demande également à Israël et au Liban d'appuyer un cessez-le-feu permanent et une solution à long terme du conflit fondée, entre autres, sur le strict respect de la Ligne bleue par les deux parties et un dispositif de sécurité visant à empêcher la reprise des hostilités, y compris l'établissement entre la Ligne bleue et le Litani d'une zone d'exclusion de tous personnels armés, biens et armes autres que ceux déployés par le Gouvernement libanais et la FINUL.

En plus de ses opérations militaires, la FINUL a mis en place le forum tripartite, dans lequel elle discute avec les hauts représentants des Forces de défense israéliennes et de l'armée libanaise des violations de la résolution 1701 (2006), des questions relatives aux opérations militaires et des mesures de renforcement de la confiance entre les deux camps. Le forum tripartite est devenu un mécanisme essentiel de liaison et de coordination entre les parties, et les deux parties ont à cœur d'en assurer le bon fonctionnement et d'y recourir activement. Le forum continue de jouer un rôle critique dans la progression du processus de marquage de la Ligne bleue, dans la recherche de solutions concrètes aux questions litigieuses et partant, dans l'atténuation des tensions et la prévention de l'escalade des incidents dans les zones situées le long de la Ligne.

L'armée libanaise est un partenaire stratégique pour la FINUL, qu'elle aide à consolider le nouveau cadre stratégique au Liban-Sud et à mettre en œuvre la résolution 1701 (2006). L'examen technique mené conjointement par le Département des opérations de maintien de la paix et la FINUL, qui s'est achevé au début de 2010, a recommandé, par conséquent, la mise en place d'un mécanisme de dialogue stratégique régulier entre la FINUL et l'armée libanaise. Les autorités libanaises, gouvernementales et militaires, se sont félicitées de cette recommandation et le mécanisme a été mis sur pied et fonctionne d'ores et déjà.

Le processus permettra d'aider l'armée libanaise à mettre en place les capacités opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre des tâches qui lui ont été confiées dans la résolution 1701 (2006) et, en définitive, de faciliter le transfert graduel des responsabilités à l'armée libanaise. Le mécanisme de dialogue stratégique se fondera sur les analyses effectuées par la FINUL et par les forces terrestres et navales libanaises, et définira une série de critères de référence correspondant à la corrélation entre les moyens et responsabilités de la FINUL et les moyens et responsabilités de l'armée libanaise.

Avec le forum tripartite et le mécanisme de dialogue stratégique, la FINUL est bien placée pour obtenir des progrès sur les questions opérationnelles militaires qui lui ont été confiées dans la résolution 1701 (2006). Le succès de la mise en œuvre de ces processus permettra, nous l'espérons, de maintenir le calme au Liban-Sud et le long de la Ligne bleue et de pérenniser la cessation des hostilités entre les parties.

Pour l'essentiel, cela permettrait de maintenir le statu quo, et donc le calme relatif actuel, mais dans un contexte précaire. Toutefois, je suis convaincu que nous, c'est-à-dire l'ONU, la FINUL, le Conseil de sécurité et la communauté internationale, ne devons pas nous satisfaire du maintien de ce statu quo. Au contraire, le calme et la stabilité relative que la FINUL et l'armée libanaise, avec les Forces de défense israéliennes, sont parvenues à établir et maintenir de part et d'autre de la Ligne bleue sont une occasion d'engager un processus politique pour traiter les questions qui ne sont pas du ressort d'une mission de maintien de la paix comme la FINUL. La FINUL peut appuyer un processus politique en assurant des

conditions de sécurité favorables mais elle ne peut se substituer à un processus politique, diplomatique.

Je pense, par conséquent, qu'il est nécessaire de recentrer tous nos efforts sur la réalisation des principaux objectifs de la résolution 1701 (2006), à savoir un cessez-le-feu permanent et le règlement à long terme du conflit.

La FINUL jouit de l'appui de la population du Sud-Liban et le consensus national s'est maintenu au Liban autour de la résolution 1701 (2006). La déclaration ministérielle du nouveau Gouvernement réitère le profond attachement du Liban à la résolution 1701 (2006) et au mandat de la FINUL. À la dernière réunion tripartite, tenue le 13 juillet, le chef de la délégation libanaise a confirmé qu'il n'y avait eu aucun changement dans les ordres donnés à l'armée libanaise s'agissant de la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) et de la coopération avec la FINUL.

Bien que le nouveau Gouvernement ne soit entré en fonctions qu'il y a peu de temps, la FINUL a remarqué que le Gouvernement et l'armée agissaient dans cette optique. Le Premier Ministre Mikati l'a confirmé lors de la première visite qu'il a effectuée dans le sud du Liban, le 16 juillet, au cours de laquelle il a rendu une visite symbolique au siège de la FINUL, démontrant par là son ferme appui à notre Mission.

Le Gouvernement israélien reste également déterminé à mettre en œuvre la résolution 1701 (2006). Depuis l'adoption de cette résolution, la FINUL a reçu l'appui unanime du Conseil de sécurité dans le cadre de son opération dans le sud du Liban. Cet appui demeure essentiel pour mettre la FINUL en position de force et lui permettre de continuer à s'acquitter de son mandat.

Ces facteurs sont essentiels à la réussite de la mise en œuvre du mandat de la FINUL. Toutefois, la capacité de la FINUL à transférer les responsabilités à l'armée libanaise et à retirer ses forces dépendra au bout du compte de la capacité du processus politique à remédier aux causes profondes du conflit. La FINUL offre une occasion qu'il importe de saisir pour progresser vers la réalisation des principaux objectifs de la résolution 1701 (2006), lesquels, je le répète, sont la mise en œuvre d'un cessez-le-feu permanent et d'une solution à long terme au conflit.

Très prochainement, le Conseil se penchera sur la question de la prolongation du mandat de la FINUL. En ma qualité de Chef de la mission et de commandant de la Force de la FINUL, je serais très heureux que le Conseil nous maintienne son appui, et en particulier qu'il exprime son attachement à la sécurité et à la liberté de circulation du personnel de la FINUL ainsi qu'aux objectifs du processus de dialogue stratégique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le général de division Asarta Cuevas de son exposé.

Je donne maintenant la parole au général de division Muhammad Khalid.

Le général Khalid (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur, en ma qualité de commandant de la Force de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), d'avoir été désigné pour partager dans cette enceinte mes vues et mes données d'expérience sur le rôle de la composante militaire pendant les premières étapes de la consolidation de la paix. Je vais aborder le sujet en commençant par souligner l'importance du processus de consolidation de la paix en vue d'ouvrir l'espace nécessaire à l'utilisation de la composante militaire. Je décrirai ensuite le rôle de celle-ci dans les premières étapes de la consolidation de la paix et la manière dont elle peut s'en acquitter. Enfin, je soulignerai certains domaines auxquels j'estime qu'il importe d'accorder l'attention avant d'ordonner le déploiement de la composante militaire.

Les sociétés qui se relèvent d'un conflit se caractérisent par l'absence des mécanismes de sécurité ou l'extrême faiblesse de ceux-ci – des armées en lambeaux, des forces paramilitaires désorganisées qui ne font l'objet que d'un contrôle minimal ou nul, une abondance d'armes et de munitions détenues par des acteurs privés et le Gouvernement, et un déficit de confiance dans le Gouvernement ainsi qu'un manque de légitimité qui ne lui permet pas de contrôler les forces militaires et de police. Dans un tel contexte, les forces de maintien de la paix tentent d'appuyer la transition des mesures de sécurité en temps de guerre et du système politique et économique en créant des conditions pacifiques et sûres pour garantir la viabilité du processus de paix.

Depuis l'époque de la guerre froide, le concept de maintien de la paix a été complètement transformé. La composante militaire, qui crée un environnement sûr et qui surveille les cessez-le-feu entre les parties opposées, mène également une série d'autres activités qui relèvent de la consolidation de la paix. À ce titre, toutes les actions doivent identifier et appuyer des

structures qui permettront de renforcer la paix et d'éviter une reprise du conflit.

J'ajoute que le processus de consolidation de la paix est multidimensionnel, complexe et spécialisé par nature. Il ne relève pas nécessairement de la compétence militaire, il s'agit plutôt d'activités spécialisées menées par des experts en la matière. Il repose sur le processus et les activités de règlement des conflits violents et d'instauration d'une paix durable. Il met l'accent sur le renforcement des capacités nationales, qui s'effectue en collaboration avec les acteurs politiques, opérationnels et tactiques aux niveaux national et sous-national.

Normalement, la composante militaire est la première à être déployée dans n'importe quelle région touchée par un conflit, car le déploiement des autres composantes prend plus de temps du fait de certains retards de procédure et de l'environnement défavorable.

La composante militaire, de par sa force organisationnelle, peut absorber les autres composantes et faciliter leur action, mais également jouer différents rôles afin d'alléger les souffrances des résidents d'une zone de conflit. Elle facilite également le lancement du processus de consolidation de la paix avant l'arrivée et l'installation des autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

Les fonctions probables de la composante militaire pendant les premières étapes du processus de consolidation de la paix consisteront vraisemblablement à créer un environnement sûr, à lutter contre la criminalité organisée, à veiller au maintien de l'ordre et à aider les forces de police en cas de troubles à grande échelle, à régler les problèmes techniques afin de remettre en état les infrastructures pour faciliter les activités de secours et lancer certains projets à effet rapide, à sensibiliser la communauté médicale et à maîtriser les épidémies, à gérer le problème des réfugiés, à contribuer à la réforme du secteur de la sécurité et au renforcement des capacités des forces armées et de la police nationales, et à mener diverses activités d'appui logistique et autres aux organismes des Nations Unies et aux autres partenaires qui participent aux activités de consolidation de la paix, notamment dans les domaines des transports, des transports aériens et des communications. Pendant la plupart des phases, les forces militaires peuvent créer un environnement stable et favorable permettant de relancer le processus politique par des élections ou un référendum, ou les deux.

Pour que ce processus global puisse aller de l'avant, il est essentiel de créer des conditions favorables. C'est à ce stade que la composante militaire, qui est censée faciliter le déroulement des premières étapes du processus de consolidation de la paix, peut jouer un rôle prépondérant.

Garantir la sécurité des nombreux organismes présents sur place et des fonctionnaires de l'instance internationale est la fonction principale de la composante militaire. Elle s'acquitte de cette fonction par le biais des missions d'observation chargées de veiller à la mise en œuvre et au respect des accords de paix en vue de renforcer la confiance pendant les premiers stades du processus, ce qui est possible grâce aux bons offices et au suivi impartial de la mise en œuvre des engagements pris par les parties. Ces engagements peuvent comporter des cessez-le-feu, des interventions aux frontières, une répartition consensuelle du pouvoir et des biens, des négociations de paix, la mise en œuvre d'accords de paix ou de cessez-le-feu et le rétablissement de l'ordre public. Ils peuvent également porter sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration en fonction des termes convenus, les activités de déminage, la neutralisation des munitions non explosées, le retrait des engins explosifs et des pièges pour garantir la sécurité des soldats de la paix et de la population locale ainsi que des autres organismes des Nations Unies, et les tâches d'escorte, de patrouille et de sécurité, le tout en vue d'améliorer la liberté de circulation des agents de la consolidation de la paix et de leur permettre de mener leurs activités.

Tels sont, en bref, le contexte et le rôle qui conviennent selon moi à la composante militaire. Cependant, si une intervention militaire est envisagée, il est également essentiel de disposer d'une stratégie qui sera mise en œuvre après l'intervention. L'objectif de cette stratégie doit être de contribuer à faire en sorte que la situation qui a provoqué l'intervention militaire ne se reproduise pas ou ne refasse pas surface.

Avant d'avoir recours aux instruments militaires pour régler les différents problèmes qui surviennent après la fin des conflits, il importe de garder à l'esprit certains aspects essentiels afin d'optimiser les résultats recherchés.

Premièrement, l'adoption d'une approche globale est le seul moyen qui permettra aux interventions

militaires de consolidation de la paix de réussir. La composante militaire ne doit pas être utilisée pour remplacer l'action politique en vue de régler un problème lié à la consolidation de la paix.

Deuxièmement, la corrélation entre la fin et les moyens est extrêmement importante. Si la composante militaire est déployée, elle doit l'être en ayant recours à la force nécessaire aux premiers stades du processus puis lors du retrait, et non l'inverse.

Enfin et surtout, la présence militaire tend à créer une culture de dépendance parmi la population hôte, ce qui peut gêner la reconstruction nationale et la mise en valeur des ressources humaines. On devrait se prémunir contre de telles tendances, et le renforcement des capacités dans le pays hôte doit rester une priorité.

Pour conclure, je dirais que le rôle des composantes militaires lors des phases initiales du processus de consolidation de la paix est incontournable et fondamental. Les composantes militaires jouent deux principaux rôles au début du processus de consolidation de la paix.

Premièrement, la composante militaire assure un environnement sécurisé et sûr aux autres acteurs internes et externes pour mener leurs opérations. Deuxièmement, l'armée met ses ressources au service de la réalisation de l'objectif global de la mission, bien avant ses fonctions sécuritaires, au cours des phases de stabilisation et de transition du processus de consolidation. Étant la première composante à être déployée, la composante militaire lance le processus, directement ou indirectement, dès le premier jour et aide les autres forces de consolidation de la paix à libérer leur potentiel pour amorcer systématiquement un processus global.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil. Je rappelle aux collègues de bien vouloir tenir compte de l'heure tardive lorsqu'ils prennent la parole.

M[me] Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Le Roy, des directives qu'il a fournies au présent débat, plus précisément d'avoir fait appel aux commandants de force. Je voudrais chaleureusement saluer la présence des commandants de force au Conseil. La clarté et le caractère incisif de leurs vues sur les questions à l'examen portent le sceau de la sagesse et reflètent l'importance de cette interaction, qui vise à renforcer la synergie entre le terrain et le Conseil de sécurité. Je voudrais les féliciter particulièrement pour les immenses sacrifices consentis en dirigeant les diverses missions de paix.

Depuis notre dernière réunion avec les commandants de force en août 2010 (voir S/PV.6370), plusieurs faits nouveaux importants sont survenus dans tout le système des Nations Unies et ont aidé à rendre plus efficaces nos actions de maintien de la paix. Nous avons constaté une mise en œuvre plus résolue des accords de paix et de respect des cessez-le-feu. Nous avons crée deux nouvelles missions de maintien de la paix – la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et, après la clôture de la MINUS, la Force de sécurité intérimaire des Nations Unies pour l'Abyei (UNISFA).

Toutefois, des défis majeurs restent à relever dans des domaines critiques, à savoir protéger les civils, remédier à l'insuffisance des ressources humaines et matérielles et limiter les pertes en hommes. Les sujets à l'examen ce matin sont donc appropriés et cadrent bien les tendances perçues de nos jours dans les débats portant sur le maintien de la paix.

Je voudrais commencer ce matin par la question essentielle de la politique de soutien conditionnel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), examinée par le général Prakash.

Nous sommes d'accord avec son évaluation et nous partageons son point de vue, et c'est notre conviction intime qu'il est à première vue contreproductif pour la MONUSCO de fournir un appui ou de participer à des opérations conjointes avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), dans les rangs desquelles des personnes ayant commis des violations des droits de l'homme occupent des fonctions stratégiques de commandement. En effet, le Représentant spécial du Secrétaire général, Roger Meece, a dit une fois que « la politique de soutien conditionnel a abouti au renvoi de certains de ces commandants des FARDC impliqués dans la perpétration de crimes contre des civils dans les régions où la MONUSCO est présente en force ».

Pour renforcer ces évaluations positives, la politique de soutien conditionnel doit être renforcée de façon adéquate par des efforts constants visant à renforcer la capacité de la République démocratique du Congo à assurer la stabilité interne par le biais du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinsertion et de la réintégration – et, bien

évidemment, de la réforme du secteur de la sécurité. En raison d'une fragmentation structurelle, de l'absence d'un commandement et d'un contrôle clairs, d'une faiblesse opérationnelle et d'une discipline qui laisse à désirer, les FARDC sont souvent incapables d'assurer efficacement la protection des civils. S'agissant donc de la politique de soutien conditionnel, ma délégation préfère une alliance stratégique entre la MONUSCO et les FARDC qui viendra compléter la capacité des FARDC, maintiendra une relative supervision de la MONUSCO et accroîtra au final l'efficacité opérationnelle de la Force.

La première des choses que des civils dans les communautés où sont déployés des Casques bleus demandent est de savoir si leur protection sera assurée de manière appropriée. La protection des civils est donc au cœur du mandat de la plupart des missions de maintien de la paix des Nations Unies, y compris l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

En raison des informations faisant état de raids aériens, de tirs d'artillerie et de combats à l'arme lourde entre les Forces armées soudanaises et les mouvements armées, particulièrement dans les régions de Shangil Tobaya dans le Darfour-Nord et de Djebel Mara dans le Darfour-Ouest, la prévention des attaques contre les civils au Darfour reste un énorme défi à relever. La responsabilité principale de la protection des civils incombe certes aux autorités soudanaises, mais une coopération plus resserrée entre le Gouvernement soudanais et la MINUAD assurera sans nul doute une meilleure protection aux civils.

Ma délégation félicite la MINUAD d'avoir tout fait pour assurer la protection des civils et d'avoir renforcé les patrouilles dans le Darfour-Ouest. Plus particulièrement, nous nous félicitons de son appui logistique accru aux organisations humanitaires et de son appui au programme pour l'intégration de la protection des enfants.

Depuis l'adoption de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et le déploiement des contingents de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), le sud du Liban s'est mis progressivement sur la voie de la stabilité. Les progrès peuvent être attribués en partie à la FINUL qui a établi une étroite coopération avec les l'armée libanaise et les Forces de défense israéliennes (FDI). Toutefois, la situation sur le plan de la sécurité reste fragile. L'incident meurtrier survenu le 15 mai le long de la Ligne bleue et les attentats terroristes commis le 27 mai contre six Casques bleus de la FINUL nécessitent une réflexion plus approfondie. Il y a eu une autre attaque hier contre cinq Casques bleus à Sidon.

Ma délégation condamne sans ambages ces attaques. Nous demandons aux parties – l'armée libanaise et les FDI – de s'acquitter de leurs obligations en vertu de la résolution 1701 (2006) en garantissant la sûreté et la sécurité du personnel de la FINUL. En effet, les parties doivent mettre à profit les réunions tripartites régulières organisées par le commandant de la composante militaire de la FINUL pour renforcer la confiance et redonner espoir aux forces de la FINUL.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se trouvent à un tournant décisif. Répondre aux exigences des opérations de maintien de la paix pousse l'Organisation à la limite de ses moyens, ce qui exerce une énorme pression et pèse lourdement sur son efficacité en matière de maintien de la paix. Nos opérations de maintien de la paix sont de plus en plus multidimensionnelles, ce qui requiert une meilleure coordination et une coopération plus resserrée entre les différentes composantes, y compris l'armée, la police civile et régionale et autres organisations non officielles. Les défis sont variés, allant de la prévention des conflits au rétablissement de la paix en cas de conflit.

Le déploiement de soldats bien formés et dotés de l'équipement et de la logistique nécessaires pour exécuter efficacement les tâches complexes et potentiellement dangereuses qui incombent aux Casques bleus reste un facteur clef du succès d'une opération. À cet égard, ma délégation réaffirme qu'il faut consacrer suffisamment d'attention au déploiement de soldats capables de bien comprendre les nuances culturelles dans chaque poste de campagne. Cela, de notre point de vue, devrait aussi constituer une priorité lorsqu'on examine la possibilité d'une coopération entre les missions, comme on l'a vu récemment dans le cas de la Mission des Nations Unies au Libéria et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

Le règlement rapide des questions de paix par nombre de nos missions dépend de plus en plus du travail des experts civils dans des domaines essentiels comme l'état de droit, les droits de l'homme et la protection des enfants. Les faits vécus récemment par la MINUAD et l'ONUCI justifient encore mieux

l'importance qu'il y a de renforcer durablement les capacités nationales dans ces domaines. À cet égard, nous encourageons le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité de coordonner ses activités avec les intervenants concernés au sein et en dehors du système des Nations Unies, y compris les organisations non gouvernementales qui, par nature, ont la capacité de rester sur le terrain bien après l'achèvement d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies.

Alors que nous continuons à nous heurter aux divers défis que pose le maintien de la paix, nous devons retenir les leçons de nos expériences antérieures. Nous pouvons commencer par recenser les problèmes qui ont le plus souvent empêché les missions d'utiliser l'éventail complet de leurs capacités. Un système d'alerte rapide efficace peut prévenir les conflits, réduisant les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Les États Membres et les organismes régionaux doivent chercher des stratégies plus efficaces pour recenser et combattre les causes profondes de conflit dans les limites de leur pays et région. Cela permettra finalement de veiller à ce que la paix soit profondément ancrée et durable, une fois instaurée.

Je tiens à affirmer que le Nigéria reste pleinement attaché à la sécurité collective, telle que consacrée par la Charte des Nations Unies. Tout en rendant hommage à ceux qui ont fait le sacrifice ultime en remplissant leur devoir afin que d'autres puissent vivre en paix, saisissons cette occasion de réaffirmer notre détermination, en tant que gardiens de la paix, de respecter et de préserver les principes fondamentaux du maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais rappeler aux membres du Conseil qu'ils ont la possibilité de poser des questions et d'adresser des observations non seulement aux personnes qui ont présenté un exposé, mais également à tous les commandants de force qui se trouvent dans cette salle.

Mme Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par rendre un hommage particulier à M. Alain Le Roy. Confronté à des tâches exigeantes et difficiles, il a fait un travail extraordinaire. Le Brésil se félicite vivement de son activité en général, mais je voudrais surtout évoquer ses interactions constantes et constructives avec les pays fournisseurs de contingents, ainsi que le lancement, de concert avec Mme Malcorra, de l'initiative Horizons nouveaux. Mon gouvernement le remercie de son activité et lui souhaite plein succès dans ses projets futurs.

Je voudrais me joindre aux autres orateurs et souhaiter la bienvenue aux chefs des forces militaires présents au Conseil et exprimer la reconnaissance sincère de mon pays pour l'excellent travail qu'ils réalisent dans des conditions très difficiles. Je remercie les commandants des forces composant la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la Mission des Nations Unies au Libéria pour les réflexions qu'ils ont partagées avec nous aujourd'hui. Déployant des soldats et des observateurs dans la plupart de ces missions, le Brésil a constaté par lui-même la grande qualité de leurs dirigeants et leur détermination.

Les exposés que nous avons entendus aujourd'hui nous permettent de mieux comprendre comment nos décisions ont des répercussions sur la situation sur le terrain. Ici, à New York, nous devons nous employer à donner aux soldats de la paix les orientations politiques et l'appui dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs mandats. Nous devons toutefois également être attentifs à ne pas faire de la microgestion ou à entraver la réflexion originale des dirigeants de mission, ce qui est tout aussi crucial pour le succès.

Je tiens à centrer mes observations sur l'approche du maintien de la paix axée sur les capacités, qui a été proposée par l'initiative Nouveaux Horizons. Nous sommes fondés à exiger des résultats des dirigeants de mission, mais nous devons également leur fournir les outils dont ils ont besoin pour faire leur travail. Dans l'ensemble, bien que des progrès importants aient été réalisés, nous devons continuer à nous efforcer de mettre sur le terrain les savoir-faire et les capacités nécessaires.

Les forces militaires forment généralement la plus nombreuse composante des missions. Pour la population locale, ils sont souvent le visage de la mission. Il est donc important de veiller à ce qu'ils reçoivent la formation nécessaire dans des domaines tels que la coopération entre civils et militaires, la sensibilité culturelle, la conduite et la discipline. Les soldats de la paix seront plus efficaces s'ils sont capables de comprendre la population locale.

Dans le domaine civil du maintien de la paix, l'harmonisation des conditions de service aura des effets à long terme importants sur la capacité de la mission d'attirer et de retenir du personnel civil particulièrement qualifié. L'examen des capacités civiles a beaucoup contribué à notre réflexion sur la question. Les débats sur la mise en œuvre des recommandations doivent commencer aussi rapidement que possible.

Pour parvenir à une paix durable, le Conseil, le Secrétariat, les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police et les autres acteurs doivent tous travailler de concert à donner aux commandants sur le terrain l'appui dont ils ont besoin. Je voudrais assurer tous les commandants de la force qui se trouvent parmi nous aujourd'hui que le Brésil reste attaché à cet objectif.

M. Alzate (Colombie) (*parle en espagnol*) : Notre délégation tient, pour commencer, à remercier la présidence du Conseil d'avoir organisé cette séance avec les commandants de la force à qui je rends un hommage particulier. Nous tenons également à remercier tout particulièrement M. Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, de sa participation à ce débat et de l'orientation qu'il lui a donnée et pour assurer son succès.

Ma délégation apprécie hautement l'important travail réalisé par le Département des opérations de maintien de la paix, les commandants de la force, leur personnel et le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, dirigé par l'Ambassadrice Ogwu, du Nigéria, qui a apporté des contributions précieuses dans ce domaine.

L'une des difficultés qui fait l'objet d'un intérêt permanent est l'amélioration de la synergie entre le Secrétariat, la Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents. Nous avons réalisé des progrès à cet égard. Dans le même temps, nous proposons que le Conseil continue d'approfondir ces contacts qui nous paraissent fondamentaux. De même, nous soulignons les progrès réalisés dans l'élaboration d'une doctrine et dans l'amélioration des opérations des missions de maintien de la paix de l'ONU. Cela permet d'améliorer la dynamique des opérations sur le terrain et les capacités logistiques de l'ONU pour assurer la sécurité et le bien-être du personnel présent sur le terrain.

En ce qui concerne l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest visant à lutter contre la criminalité transnationale organisée dans la région, la Colombie croit très important d'offrir notre expérience dans ce domaine, étant donné que nous avons déployé des unités de la police nationale pour collaborer avec la Guinée-Bissau et la Sierra Leone. Nous avons aussi une active présence au sein de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

L'un des défis que nous devons relever consiste à améliorer la formation des soldats de l'ONU en ce qui concerne l'utilisation des aéronefs à voilure tournante et à voilure fixe et des hélicoptères. À cet égard, nous proposons de poursuivre l'analyse des capacités logistiques, humaines et technologiques afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Nous avons besoin d'équipes formées aux technologies de pointe pour les opérations de maintien de la paix, notamment dans les communications, le renseignement et les observations sur le terrain, pour avertir rapidement des actes de violence et les prévoir.

Enfin, nous reconnaissons la nécessité de donner priorité à la protection et à la défense des civils par les forces de l'ONU, tout comme nous avons donné priorité à la défense des principes et mandats consacrés par la Charte des Nations Unies. C'est la seule manière de renforcer les relations entre l'ONU et les forces qui la représente et, d'autre part, les populations sur le terrain.

M. Moungara Moussotsi (Gabon) : Monsieur le Président, les opérations de maintien de la paix, qui sont l'une des principales activités de notre Organisation, ont démontré tout au long de ces dernières années leur utilité et leur efficacité dans le cas de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, je tiens avant tout à remercier M. Le Roy et les commandants de force de leurs exposés.

Le Gabon voudrait redire toute son appréciation pour l'engagement et le professionnalisme des Commandants des forces ainsi que des autres soldats de la paix qui entreprennent un travail difficile, souvent dans un environnement hostile et parfois avec des moyens limités. Les exposés liminaires que nous venons d'entendre reflètent la réalité quotidienne dans l'ensemble des missions de paix ici représentées et constituent des indicateurs viables des véritables difficultés auxquelles sont confrontées les missions de maintien de la paix. Ma délégation apprécie aussi la portée de ces informations, qui permettent à notre Conseil de mieux prendre les décisions qui s'imposent et de mieux s'adapter à l'évolution des situations sur le terrain.

Nous nous félicitons de ce que les mandats des opérations de maintien de la paix intègrent de nouvelles approches multidisciplinaires telles que la protection des civils, le renforcement de l'état de droit, l'application de mécanismes de prévention de la résurgence des conflits et la consolidation de la paix après un conflit. Aussi voudrions-nous réitérer la nécessité pour le Conseil de confier aux missions de maintien de la paix des mandats clairs, crédibles et réalisables axés sur des objectifs et les résultats escomptés, et accompagnés des ressources nécessaires pour la réalisation de toutes les tâches qui leur sont confiées.

Parlant précisément de la consolidation de la paix, je voudrais me féliciter des progrès réalisés en République démocratique du Congo et au Libéria, pays qui vont connaître en fin d'année 2011 des élections capitales et décisives. Les prochaines élections en effet, et dans ces deux pays, constitueront un test pour évaluer la réussite de ces missions. Leur succès déterminera la forme éventuelle que pourrait prendre leur retrait de la République démocratique du Congo et du Libéria et, par conséquent, l'élaboration d'une stratégie de transfert des fonctions sécuritaires aux gouvernements respectifs. À cet égard, le Conseil devrait continuer de suivre de près les situations auxquelles ces deux missions de paix sont confrontées pour que l'on puisse intégrer des modifications appropriées aux mandats, notamment en matière de capacités logistiques et opérationnelles.

Pour terminer, je voudrais poser une question au commandant de la Force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour savoir qu'elle est l'évaluation qu'il fait de la menace de l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) et comment il perçoit la coopération entre toutes les missions des Nations Unies déployées dans la région, notamment en matière de lutte contre l'ARS.

Mon pays continuera de soutenir les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et apprécie ce genre de réunions et cette interactivité avec les commandants de force en vue de tenir le Conseil informé de l'évolution de la situation de ces missions sur le terrain et de nous rendre compte de leurs difficultés.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Département des opérations de maintien de la paix et le Secrétaire général adjoint, M. Alain Le Roy, d'avoir présenté les commandants de force et de nous avoir donné l'occasion d'être informés directement par les personnes qui se trouvent sur le terrain. Je pense que cela est particulièrement important puisque le maintien de la paix constitue véritablement l'instrument principal dont dispose le Conseil de sécurité, qui absorbe le pourcentage le plus élevé du budget de l'ONU et constitue sans aucun doute l'activité à laquelle le Conseil consacre le plus de temps.

L'Inde a fourni plus de contingents et d'effectifs de police aux opérations de maintien de la paix que tout autre pays. Avec plus de 100 000 soldats et autres éléments dans plus de 40 opérations de maintien de la paix, nous savons très bien ce que tout cela implique, ce qu'il est possible de faire et ce dont sont capables les opérations de maintien de la paix. Nous nous intéressons également à l'établissement de normes, qui est un aspect de ce débat particulier, aussi bien au Conseil qu'à l'Assemblée générale. Un séminaire a récemment été organisé à New Delhi dans le droit fil de cet engagement constructif. Cela a ouvert de nouvelles perspectives s'agissant de tirer parti de l'expérience des soldats de la paix sur le terrain pour les futures activités de maintien de la paix.

Le maintien de la paix s'est bien développé. Plus de 80 % des ressources consacrées au maintien de la paix sont aujourd'hui affectées à des opérations lancées il y a plus de cinq ans. Au moment où nous lançons deux nouvelles missions – les deux premières depuis plusieurs années – nous devons dresser un bilan de la situation. Je voudrais mettre en relief les points suivants.

Le premier concerne le manque de ressources et tout le problème de tenter simplement de demander aux effectifs de faire plus avec les ressources existantes, voire avec moins de ressources. Je comprends que des gains d'efficacité s'imposent; je comprends la nécessité de faire des coupes claires; mais je pense qu'il faut bien faire comprendre qu'il n'est simplement pas possible ni efficace d'opérer avec des budgets très limités et en se voyant confier de plus en plus de tâches.

En outre, les mandats doivent être clairs. Le commandant de la force de mon pays, l'Inde, a indiqué que les mandats étaient équivoques et que, de ce fait, les effectifs qui se trouvent en bas de la chaîne de commandement ne savent pas réellement ce que l'on attend d'eux. Je pense que nous, membres du Conseil,

avons le devoir, pour nous-mêmes et pour les forces que nous déployons sur le terrain, d'être clairs à cet égard et de comprendre que mandats et ressources doivent être liés et concorder. Dans ce contexte, il est particulièrement important que le processus d'interaction avec les pays fournisseurs de contingents, qui a déjà commencé, soit mené de manière bien plus intensive, nous permettant d'avoir une idée bien plus claire de ce qui peut réellement être obtenu et fait avec le type de ressources mises à la disposition de la force que nous créons.

Je voudrais souligner un autre élément très important – la volonté de travailler en partenariat. Ici, je souhaite attirer l'attention des membres sur l'Afrique. Deux tiers des séances organisées et des décisions prises par le Conseil concernent l'Afrique. Le continent est également au cœur des activités de maintien de la paix. L'Inde est tout à fait favorable à ce que l'Union africaine joue un plus grand rôle dans le maintien de la paix. À cet égard, je citerai des propos tenus par notre Premier Ministre au deuxième sommet du Forum Inde-Afrique tenu en mai à Addis-Abeba. Il a déclaré :

> « L'Inde appuie depuis toujours le renforcement des capacités africaines. En gage de notre détermination à appuyer les initiatives de l'Afrique visant à trouver des solutions africaines, je suis heureux d'annoncer que l'Inde contribuera à hauteur de 2 millions de dollars à la Mission de l'Union africaine en Somalie. »

Une assistance similaire doit être fournie par d'autres États Membres afin de doter l'Union africaine des capacités nécessaires pour mener des activités de maintien de la paix. L'Inde contribue également au démarrage rapide des activités de la Force africaine en attente par des dispositifs de formation spécifiques.

Nous savons que les plus faibles sont ceux qui souffrent le plus en période de conflit. Les femmes et les enfants ont souffert et continuent de souffrir terriblement des conflits partout dans le monde. La communauté internationale a non seulement la responsabilité, mais aussi le devoir de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité des femmes et des enfants, en particulier dans les situations de conflit ou d'après-conflit. Les contingents et les agents de police indiens, dont les premières unités composées exclusivement d'effectifs féminins à servir sous la bannière de l'ONU, feront tout leur possible pour protéger les populations vulnérables dans leurs zones d'opérations.

Pour terminer, je tiens à remercier les commandants des forces et les hommes et les femmes placés sous leur commandement. Ce sont eux qui traduisent les paroles du Conseil en actes. Je voudrais aussi rendre hommage à tous les soldats de la paix qui ont fait le sacrifice suprême au service de l'ONU pour contribuer à créer un monde meilleur et plus sûr.

Mme DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie, ainsi que le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), d'avoir organisé la séance du Conseil d'aujourd'hui. Je souhaite moi aussi remercier le Secrétaire général adjoint, M. Le Roy, de la manière remarquable avec laquelle il a dirigé le DOMP durant une période très difficile et éprouvante. Nous lui souhaitons tous plein succès dans ses entreprises futures.

Je remercie les commandants des forces de leurs déclarations d'aujourd'hui. Nous apprécions énormément le rôle qu'ils jouent chaque jour dans les opérations de maintien de la paix. Je saisis cette occasion pour dire au général Asarta Cuevas et à mes collègues français que les États-Unis partagent leur peine suite aux dommages corporels subis hier par le contingent français de maintien de la paix affecté à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), et nous espérons que les blessés se remettront rapidement et totalement. Il s'agit à l'évidence d'un exemple trop flagrant des risques que les courageux soldats de la paix courent chaque jour dans l'accomplissement de leurs tâches.

Aux commandants des forces, je dis simplement que nous nous félicitons vivement de cette occasion de les entendre directement rendre compte des problèmes qu'ils rencontrent et des risques auxquels ils sont exposés dans l'exécution des mandats confiés aux missions des Nations Unies. Le Conseil s'emploie à faire en sorte d'apparier les mandats des missions à l'encadrement et aux capacités nécessaires pour les exécuter avec succès.

Nous sommes extrêmement intéressés à comprendre les questions opérationnelles, logistiques et de commandement auxquelles les commandants de force sont confrontés. L'élément fondamental de toute mission de maintien de la paix est son personnel et la capacité de celui-ci à soutenir les efforts destinés à stabiliser la paix. Nous sommes intéressés par les

mesures opérationnelles qui sont prises afin de mettre au point des stratégies à l'échelle de la mission pour protéger les civils, notamment de la violence sexuelle, et par le rôle que jouent les agents de la paix en uniforme au sein de la mission. Nous nous félicitons sincèrement du débat portant sur les mesures novatrices, comme les patrouilles de collecte du bois de chauffage, l'assistance de proximité, la distribution de téléphones portables aux chefs de communauté, et les équipes d'intervention et d'enquête rassemblant des compétences civiles, policières et militaires.

Tout aussi importantes sont les lacunes que les commandants rencontrent – des facteurs qui accroissent ou limitent l'efficacité logistique ou celle des chefs dans l'exécution de leurs mandats. Il peut s'agir des outils d'appui aux missions, comme la doctrine, la formation avant le déploiement ou en cours de mission; des outils permettant aux missions de fonctionner de manière plus efficace, comme la capacité d'alerte rapide, le renseignement et l'analyse en temps réel; ou bien des outils qui facilitent la mobilité, comme les capacités aéronautiques et les questions administratives et budgétaires.

J'ai quelques questions à adresser aux généraux.

Je voudrais entendre le général Asarta Cuevas parler de l'arsenal militaire du Hezbollah. Le rapport du Secrétaire général daté du 1er juillet (S/2011/406) note que le Hezbollah dispose toujours d'un important arsenal militaire, de plus en plus impressionnant et déstabilisant. Je me demande quelles mesures prend la FINUL pour aider les forces armées libanaises à se débarrasser des armes illégales et du personnel armé au sud du Litani.

J'ai beaucoup apprécié l'accent mis par le général Nyamvumba, dans ses observations, sur la solide présence de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Nous exprimons l'espoir que les enseignements que la MINUAD a tirés en mettant en place une présence aussi solide pourront profiter à d'autres missions. Je souhaite entendre son avis sur ce point.

Nous demeurons fort inquiets de la grave insuffisance des moyens aériens à laquelle fait face la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, et je voudrais que le général Prakash aborde la question de savoir si – ou, plutôt, comment – cette insuffisance influe sur la capacité de la Mission à mettre en œuvre son mandat, tel que stipulé dans la résolution 1991 (2011). Comment la Mission compense-t-elle pour accomplir ses tâches, et qu'est-ce qu'elle n'est plus en mesure de faire?

Enfin, je voudrais entendre le général Khalid parler de la coopération intermissions. On a constaté une bonne coopération intermissions entre l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la Mission des Nations Unies au Libéria, et je me demande quels sont les enseignements tirés de cette coopération, et s'il entrevoit la possibilité d'appliquer cette coopération intermissions autre part.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Le Roy, de sa présence à la présente séance. J'ai écouté attentivement les déclarations faites par les quatre commandants de force des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue à tous les commandants de force ici présents aujourd'hui. Ils travaillent dans des conditions extrêmement difficiles dans le monde entier, exécutant les mandats du Conseil et contribuant à la paix et la sécurité internationales. La délégation chinoise leur rend hommage, ainsi qu'à tous les soldats de la paix à travers le monde.

Depuis plus de 60 ans, les opérations de maintien de la paix contribuent grandement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces dernières années, avec l'évolution de la situation, les opérations de maintien de la paix se heurtent également à une série de nouveaux défis.

Je n'ai pas de questions à poser pour l'instant, mais j'ai écouté les déclarations des commandants de force, et je voudrais faire quelques remarques de principe. Je tiens à souligner les quatre points suivants.

Premièrement, nous devons renforcer la coordination entre le maintien de la paix et le rétablissement de la paix. Aussi important soit-il, le maintien de la paix n'est pas une panacée. Pour instaurer une paix durable, le secret est de promouvoir le dialogue politique et la réconciliation. Le Secrétaire général et ses Représentants spéciaux peuvent jouer un plus grand rôle à cet égard dans la médiation.

Deuxièmement, il importe de renforcer la coordination et la cohérence entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Les parties concernées doivent rester attentives et s'attaquer aux causes profondes des conflits, en particulier en promouvant le développement socioéconomique. Il faut

adopter une approche holistique quand on examine la relation entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix, et clairement définir le partage du travail entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Il importe beaucoup de formuler à temps et d'améliorer progressivement une stratégie de sortie.

Troisièmement, nous devons mettre efficacement en œuvre le mandat de protéger les civils. Les pays hôtes sont responsables au premier chef de la protection des civils. Les opérations de maintien de la paix, tout en s'acquittant du mandat de protéger les civils, doivent se conformer strictement aux résolutions du Conseil et respecter le principe d'impartialité pour ne pas devenir parties au conflit. Dans le même temps, elles doivent respecter la souveraineté du pays hôte, afin de faire davantage pour promouvoir la réconciliation politique et nationale.

Quatrièmement, nous devons aussi consolider la fonction des opérations de maintien de la paix qui consiste à renforcer les capacités. Nous espérons que les pays dotés des ressources et des capacités techniques suffisantes augmenteront leur apport de manière à fournir les ressources et les garanties techniques nécessaires aux opérations de maintien de la paix. Nous appuyons les efforts de l'ONU pour améliorer la vitesse et l'efficacité du déploiement des opérations de maintien de la paix, et les rendre plus ciblées et plus flexibles, et pour renforcer la coordination et le partenariat avec les pays hôtes et les organisations régionales.

Mme Ziade (Liban) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons tout d'abord vous exprimer notre satisfaction, Monsieur le Président, pour avoir organisé cet important débat. Nous souhaitons également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Le Roy, de l'excellent travail qu'il réalise à la tête du Département des opérations de maintien de la paix, ainsi que les commandants de force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), de leurs exposés détaillés.

Le Liban estime que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies nécessitent un partenariat entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et les pays hôtes. Après avoir écouté très attentivement les exposés des commandants des Forces, nous souhaitons saluer leur dévouement au service de la paix. Cette interaction directe nous donne l'occasion de comprendre les besoins pressants du terrain, et aide en conséquence le Conseil à mieux répondre à ces besoins.

J'ai deux questions. L'une s'apparente à celle qui a été posée par la délégation des États-Unis à propos de la coopération entre la MONUSCO et la MINUAD. Sans doute le général Nyamvumba pourrait-il nous donner son opinion quant aux principaux défis logistiques que rencontre la MINUAD.

Dans notre région, le Moyen-Orient, la fin de l'occupation israélienne en Palestine, en Syrie et dans les parties restantes du Liban – cause profonde du conflit – est une condition préalable à tout règlement global et au retrait réussi des missions de maintien de la paix.

Chacun a évoqué ce qui s'est passé hier dans le sud du Liban. Lorsqu'une mission de maintien de la paix est mise à l'épreuve et que des soldats de la paix sont attaqués, seules la solidarité et la détermination demeurent essentielles pour empêcher définitivement que rien de tel ne se reproduise. Dans ce contexte, le Liban a exprimé sa condamnation sans équivoque de l'attaque. Il suffit ici de mentionner que le Président de la République du Liban, le général Michel Sleiman, a fait une déclaration dans laquelle il condamnait l'attaque et exhortait les autorités « à redoubler d'efforts afin de trouver les responsables et de les punir ».

Il s'est exprimé à Beyrouth, et ici à New York ma délégation s'est associée au communiqué de presse publié par le Conseil de sécurité pour condamner l'attaque (SC/10341). Ma délégation adresse sa sincère sympathie aux soldats de la paix blessés et à leurs familles, et nous sommes certains que le général Asarta Cuevas transmettra notre profonde gratitude aux hommes et femmes qui travaillent au sein de la FINUL.

Près de cinq ans après l'adoption de la résolution 1701 (2006), le Gouvernement libanais est profondément attaché à la mise en œuvre de cette résolution dans sa totalité. Nous appelons la communauté internationale à mettre un terme aux violations israéliennes de notre souveraineté sur terre, sur mer et dans les airs. Dans son tout dernier rapport (S/2011/406), le Secrétaire général fait référence à ces violations et appelle à leur cessation immédiate, car elles portent atteinte non seulement à l'application de la résolution 1701 (2006), mais également au travail et

à la crédibilité de la FINUL et à l'autorité des forces armées libanaises.

Deux jours seulement après le vote de confiance accordé au nouveau Gouvernement, le Premier Ministre libanais s'est rendu dans le sud du Liban et a visité le quartier général de la FINUL. Durant cette visite, il a salué le rôle important que joue la FINUL pour l'application de la résolution 1701 (2006). À cet égard, nous avons adressé, il y a deux jours, une lettre demandant le renouvellement du mandat de la FINUL, sans modification.

Lorsque le général Asarta Cuevas a parlé de dialogue stratégique et de coopération, il évoquait les consultations qui ont eu lieu la semaine dernière. Je voudrais rappeler au Conseil ce que ma délégation a déclaré sur ce point. L'armée libanaise est très attachée à un dialogue stratégique avec la FINUL. Le Liban salue les efforts et les sacrifices consentis par les forces de la FINUL déployées au Sud-Liban et remercie tous les pays contributeurs. Il accorde une grande importance au renforcement de la coordination et de la coopération avec la FINUL, conformément aux règles d'engagement convenues, afin de garantir la bonne exécution de la mission qui a été confiée à la Force. L'assistance en matière de renforcement des capacités des forces armées libanaises est indispensable. Une armée libanaise plus forte permettra au Gouvernement libanais de continuer d'étendre son autorité à l'ensemble du territoire.

Je voudrais poser une question au général Asarta Cuevas. Quel serait, selon lui, le meilleur moyen d'empêcher qu'Israël recoure de manière disproportionnée à la force le long de la Ligne bleue, comme cela s'est produit le 15 mai, lorsque des civils qui manifestaient ont été la cible de tirs, en dépit du fait qu'ils n'avaient pas franchi la Ligne bleue?

Le Président (*parle en anglais*) : Je propose que nous interrompions la liste des orateurs pour donner la parole aux commandants de force. Je donne tout d'abord la parole au général de corps d'armée Prakash.

Le général Prakash (*parle en anglais*) : Sur les deux questions qui m'ont été posées, la première, posée par le représentant du Gabon, concernait mon évaluation de la menace que fait peser l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) sur la région, et la coopération qui peut être mise en place entre les missions interrégionales pour neutraliser ce groupe.

La menace posée par l'ARS en République démocratique du Congo est bien réelle. Même si les effectifs de l'ARS sont peu nombreux, cette menace ne peut pas être balayée d'un revers de main. En moyenne, environ 15 à 20 incidents impliquant l'ARS nous sont signalés chaque mois. Au fil du temps, la violence des attaques a diminué, le nombre de tués a reculé et le nombre de civils enlevés a également fortement baissé. Ce recul des activités de l'ARS est dû, pour une large part, aux interventions en amont effectuées par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSO) dans la région.

Cela étant, je tiens à répéter que la menace est réelle et ne peut être ignorée. Le fait est que le terrain est accidenté, que l'ARS opère en très petit nombre, que les zones où elle sévit sont inaccessibles et que les frontières sont poreuses. Nous avons mis en place un centre conjoint d'activités de renseignement à Dungu, qui est opérationnel depuis cette année et représente une avancée dans la mise en commun de l'information entre les partenaires, à savoir les Forces de défense populaires de l'Ouganda, les Forces armées de la République démocratique du Congo et notre Mission, la MONUSCO. De plus, en mai, nous avons organisé une conférence intermissions des commandants de force à Entebbe, au cours de laquelle nous avons échangé des informations concernant l'ARS. Toutefois, cela ne suffit pas et il est possible de partager davantage les informations et de mener des opérations plus efficaces contre l'ARS, à condition que nous ayons les ressources adéquates pour cela.

La deuxième question concernait le manque actuel de moyens aériens et l'incidence que cela a sur la Mission. L'insuffisance des moyens aériens, hélicoptères de transport ou de combat, mis à notre disposition est un grand sujet de préoccupation pour la Mission. Au fil des ans, les activités nuisibles se sont déplacées vers l'ouest, s'éloignant de la partie orientale de la République démocratique du Congo et se rapprochant de la jungle, dans des zones qui ne sont accessibles que par hélicoptère. Le Conseil sait très bien qu'il n'y a pas d'infrastructure routière en République démocratique du Congo. À l'heure actuelle, sur les 93 bases que nous avons dans le pays, 31 dépendent de l'appui aérien, autrement dit, un tiers des bases d'opérations temporaires et des bases opérationnelles de compagnie sont situées dans des zones qui ne peuvent être appuyées logistiquement que par des moyens aériens. Faute d'obtenir les moyens

aériens adaptés pour que ces bases fonctionnent, nous ne serons pas en mesure d'établir de nouvelles bases, pourtant nécessaires, dans les zones inaccessibles et, qui plus est, nous aurons même du mal à fournir un appui aux 31 bases existantes.

Le fait que, depuis le 4 juillet, nous n'avons plus d'hélicoptère de combat a fortement réduit notre capacité dissuasive face aux Forces démocratiques de libération du Rwanda dans les Kivus. Nous n'avons pas les moyens de mener de quelconques actions préventives contre les groupes armés dans les Kivus. Les élections approchant, nous prévoyons également que les besoins aériens vont sensiblement croître. On aura du mal à concilier les besoins en matière de protection des civils et ceux en matière de transport du matériel électoral. Nos capacités seront alors sollicitées à l'extrême et en l'état, je crains que notre aptitude à nous acquitter de notre tâche fondamentale, à savoir la protection des civils, ne soit sévèrement limitée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle au Conseil qu'il est déjà tard. Les militaires sont connus pour parler de manière succincte et sans détour, je ne sais pas si l'on peut dire la même chose de nous, les diplomates. Je prie le Conseil d'utiliser au mieux le temps qui nous est imparti et j'en appelle à tous pour que nous limitions nos déclarations. Il reste 7 membres du Conseil inscrits sur la liste des orateurs, et nous devons limiter nos déclarations au strict nécessaire compte tenu du temps qu'il reste.

Je donne maintenant la parole au général de division Asarta Cuevas.

Le général Asarta Cuevas (*parle en espagnol*) : Je me permets de répondre aux questions dans ma langue maternelle, l'espagnol, afin d'être plus précis.

En ce qui concerne « l'arsenal » du Hezbollah, dans le cadre de notre mandat au titre de la résolution 1701 (2006), la responsabilité principale de l'exclusion de tous types d'armes autres que celles déployées par l'armée libanaise et la FINUL dans la zone d'opérations de la FINUL incombe au Gouvernement libanais et à l'armée libanaise. Selon notre mandat, la FINUL ne peut pénétrer chez un particulier ou dans une propriété privée, à moins d'avoir des preuves crédibles ou d'être en présence d'une menace immédiate ou d'une violation de la résolution 1701 (2006).

Nos contingents déployés dans le Sud du Liban, entre le Litani et la Ligne bleue, sont au nombre d'environ 12 500 soldats et de plus de 1 000 civils. Ces soldats, ressortissants de 35 pays différents, réalisent entre 10 000 et 12 000 activités opérationnelles par mois. Au cours de ces activités opérationnelles ont été découverts, dans les cinq années de mise en œuvre de la résolution 1701 (2006), quelques dépôts de munitions, quelques bunkers, quelques armes, mais tout cela date d'avant le conflit, d'avant la guerre de 2006. À ce jour également, et compte tenu du fait que nous ne pouvons pénétrer dans une propriété privée ni procéder à la fouille d'un logement – c'est une obligation du Gouvernement libanais et de l'armée libanaise –, nous ne disposons d'aucune preuve de trafic d'armes illégales. Je voudrais dire que ni moi ni mes hommes n'avons vu de ces arsenaux dont on parle. Nous aimerions les voir et savoir s'ils existent vraiment ou pas.

Je voudrais dire également que le dernier lancement en date de roquettes qui ait été effectué contre Israël depuis notre zone d'opérations a eu lieu en octobre 2009. Cela fait pratiquement deux ans que, grâce aux efforts réalisés par la population du Sud-Liban, l'armée libanaise et la FINUL, la cessation des hostilités perdure et qu'il n'y a aucun lancement de roquettes contre Israël.

Concernant la seconde question, que nous a posée la représentante du Liban, je voudrais évoquer les recommandations de la FINUL aux parties, faites après les tragiques incidents du jour de la Nakba, le 15 mai dernier. Au nombre de ces recommandations, il y a la mention que ce sont les autorités libanaises qui sont responsables du maintien de l'ordre au Liban et qui doivent adopter les mesures qui s'imposent pour empêcher tout incident le long de la Ligne bleue, laquelle, comme on le sait, est une zone très sensible où se produisent la majeure partie des incidents, et qui est la ligne de retrait des forces israéliennes depuis la guerre de 2000. Pour éviter ce type d'incidents, il est nécessaire d'assurer un contrôle exhaustif de la population.

De même, au nombre de nos recommandations, nous disons que – je lis *in extenso* – les forces israéliennes doivent s'abstenir ou éviter de riposter dans ce type de situation, sauf quand elles y sont obligées dans l'exercice immédiat de leur légitime défense, étant entendu que chacun des deux pays, le Liban comme Israël, a un droit de légitime défense. Mais il est nécessaire que les Forces de défense israéliennes ne fassent pas un recours excessif à la force et agissent toujours de façon proportionnée à

l'acte commis, ce pour quoi elles doivent aussi disposer de matériel, d'unités et de spécialistes de la gestion des manifestants et des foules.

Nous avons dit également que les deux pays, aussi bien Israël que le Liban, devaient s'assurer de ce que, dans ces situations, soient employés des contingents entraînés et équipés de façon à éviter ce type d'incidents. Personnellement, je répète constamment, lors des réunions tripartites et des réunions que je tiens avec chacune des parties, la même chose :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Ne donnez rien, ne prenez rien.

(*l'orateur reprend en espagnol*)

Ne provoquez pas et ne répondez pas aux provocations. C'est la meilleure manière d'éviter les incidents le long de la Ligne bleue.

Je pense que j'ai répondu à la question. Si un autre éclaircissement est nécessaire, je suis prêt à le faire également.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au général Nyamvumba, à qui deux questions ont également été adressées.

Le général Nyamvumba (*parle en anglais*) : Deux questions m'ont été posées, l'une par la représentante des États-Unis et l'autre par la représentante du Liban.

Les États-Unis nous ont demandé si nous pouvions faire part de notre expérience aux autres missions. C'est en effet très pertinent, et une partie de l'objet de notre réunion d'aujourd'hui à New York est, entre autres, de partager l'expérience de différentes missions. Mais en plus de cela, nous avons également un cadre pour cela, et en particulier ce que nous appelons la « coopération entre missions ». Je tiens à remercier le général Prakash, qui a organisé notre réunion régionale des commandants de forces à Entebbe en mai. Nous prendrons note de cela et nous continuerons de faire part de notre expérience aux autres missions, et en particulier à celles qui ont un mandat de protection des civils. Nous sommes également intéressés par l'expérience des autres missions.

Concernant la question des grands défis logistiques à relever par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), j'en ai déjà décrit quelques-uns, mais, pour être plus précis, l'un d'entre eux est la longueur de la ligne de ravitaillement. Chacun ici sait que le plus grand port maritime est Port-Soudan, qui est situé à 2 000 kilomètres du Darfour, alors qu'il y a peu ou pas d'infrastructures. Pour ce qui concerne nos opérations, le plus grand obstacle est le manque d'infrastructures sur le terrain. Pendant la saison des pluies, comme je l'ai dit plus tôt, nos patrouilles et nos activités se réduisent considérablement en raison de l'inaccessibilité des zones. Au moment où je parle, nous sommes déjà passés de 160 patrouilles quotidiennes à une centaine seulement parce que les routes sont impraticables.

Enfin, il y a la question des capacités aériennes. Nous avons encore un déficit considérable d'hélicoptères de manœuvre. Je saisis cette occasion pour faire appel à ceux qui ont les moyens d'appuyer la Mission afin qu'ils mettent à notre disposition certains de ces moyens car ils contribuent pour beaucoup, vraiment, à renforcer les capacités de la mission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au général Khalid.

Le général Khalid (*parle en anglais*) : Des questions m'ont été posées par les représentantes des États-Unis et du Liban. Je pense que la coopération entre missions est d'une importance primordiale. Je le dis, parce que le Département des opérations de maintien de la paix n'a pas de réserve, et qu'avec le nombre de missions qu'il envoie dans le monde, il n'a pas suffisamment de forces pour faire face à toute éventualité imprévue.

Je tiens à dire au Conseil que je vais parler demain avec le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, le Comité des 34, sur ce sujet, dont m'a chargé le Département, et je me pencherai en détail sur cette question dans mon discours de demain.

Mais pour répondre brièvement à la question concernant les enseignements tirés, nous avons envoyé un bataillon d'infanterie et des hélicoptères Mi-8 à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) en novembre. Le bataillon d'infanterie est revenu en janvier, les hélicoptères de manœuvre sont revenus en juin; les hélicoptères de combat ont été envoyés en mars et se trouvent toujours sur le terrain. Je suis heureux de pouvoir dire que tant l'ONUCI que la Mission des Nations Unies au Libéria ont recours à ces hélicoptères de combat Mi-24 pour les opérations

interarmées et les patrouilles conjointes de police des frontières.

Pour ce qui est des enseignements tirés, ils entrent en effet dans quatre catégories ou domaines de préoccupation principaux : la légalité, la logistique, les capacités militaires et la coordination. Je vais me pencher brièvement sur chacune de ces catégories.

Par légalité, j'entends faire des économies de temps à la dernière minute en ce qui concerne les appréhensions des pays fournisseurs de contingents. Cet aspect doit faire partie des mémorandums d'accord.

S'agissant de la logistique, les missions doivent veiller au déchargement des rations et du carburant, coordonner les activités y relatives et parfois même s'en charger personnellement avant le déploiement des missions afin que les contingents qui arrivent sur place ne rencontrent aucun problème. Au niveau du Département des opérations de maintien de la paix au Siège de l'ONU, il importe d'appliquer une stratégie globale – et je suis certain que tel est le cas. Cette stratégie doit être examinée périodiquement en consultation avec toutes les missions qui ont été chargées de veiller à la coopération entre les missions. Il n'existe probablement pas une frontière géante dans tous les cas de coopération entre les missions, et les routes peuvent être impraticables ou tout simplement inexistantes. Il convient donc que les livraisons se fassent par voie terrestre, aérienne et maritime afin d'éviter tout retard inutile de dernière minute, lorsque le moment est critique. L'aspect logistique doit être clairement défini.

Afin d'améliorer la coordination, toutes ces missions doivent comporter des cellules chargées de la coordination entre missions, qui doivent maintenir le contact afin d'améliorer la coordination et suivre l'évolution des événements.

Enfin et surtout, dans les cas où plusieurs langues sont parlées et plusieurs pays concernés, une équipe d'interprètes doit être présente pour veiller à ce que les forces ne rencontrent aucun problème à leur arrivée et à ce qu'elles entrent dans le vif du sujet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy, le chef du Bureau des affaires militaires, le général de corps d'armée Babacar Gaye, et les commandants de force de leurs exposés instructifs de ce matin.

Nous souhaitons la bienvenue aux commandants de force qui se sont joints à nous ce matin au Conseil. New York est en effet éloignée des champs de bataille, et toute occasion de recevoir des informations de première main de la part des dirigeants militaires sur le terrain est donc précieuse. Nous voyons une utilité dans l'organisation régulière de ces rencontres, et nous remercions la délégation allemande de son initiative.

Le Conseil de sécurité a clairement fait savoir par le passé – et l'Afrique du Sud approuve pleinement cette vue – que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies étaient déployées uniquement pour jouer un rôle d'accompagnatrices, et non pour remplacer des stratégies politiques de règlement des conflits.

Au fil des ans, le maintien de la paix est devenu une entreprise complexe et multiforme du fait de la nature changeante des conflits. Nous tenons compte des effets combinés et des problèmes qui prévalent en temps de conflit interétatique. Dans la plupart des cas, les parties belligérantes sont de mieux en mieux financées et équipées, ont souvent une grande influence et ne se conforment pas aux règles d'engagement. Les zones touchées par des conflits ne sont plus des zones où l'État est défaillant; elles possèdent d'importantes capacités militaires et une classe politique solide.

En réaction à ces problèmes, l'ONU doit agir avec le dynamisme et l'agilité nécessaires. Il est donc essentiel que le Conseil et les dirigeants politiques et militaires des Nations Unies qui sont sur le terrain continuent de s'efforcer de mobiliser et de maintenir un appui politique en faveur de toutes les parties prenantes, en particulier les pays dans lesquels le Conseil envoie des missions de maintien de la paix, mais aussi qu'ils respectent la souveraineté de tous les États.

Le Conseil a par ailleurs un rôle extrêmement important à jouer tout au long du mandat d'une mission en vue d'appuyer les efforts visant à renforcer la coopération et la coordination avec les organisations régionales et sous-régionales et les autres partenaires. Les réactions du Conseil de sécurité face aux crises qui frappent le continent africain nous rappellent constamment la nécessité de renforcer la coopération et la coordination avec les organisations régionales, en particulier l'Union africaine. Rien ne remplacera

l'action et les solutions africaines en vue de régler les problèmes africains.

Aujourd'hui, nous devons notamment évaluer notre capacité à faire le meilleur usage possible du dispositif de sécurité mis en place par les opérations de maintien de la paix sur le terrain et à trouver des solutions politiques aux conflits. Le Conseil doit adopter des stratégies cohérentes et globales qui parviennent à traduire les mandats des opérations de maintien de la paix en solutions claires, crédibles et réalisables. Nous devons trouver le moyen de faire en sorte que les opérations soient dotées des ressources suffisantes et qu'elles soient suffisamment bien préparées et déployées en temps voulu avec le niveau requis d'effectifs et de capacités opérationnelles. Nous devons veiller à ce que les mécanismes de suivi et d'évaluation des opérations de maintien de la paix soient adaptés et que le Conseil soit au fait de l'incidence de ses décisions sur les ressources et l'appui aux missions.

Telles sont quelques-unes des questions importantes qui pourraient nous permettre de mieux comprendre les problèmes qui se posent au niveau militaire dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Nous estimons qu'en nous penchant collectivement sur ces problèmes, nous pourrons considérablement contribuer à l'amélioration de la performance globale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Il est essentiel de protéger la vie des citoyens ordinaires, qui sont trop souvent les victimes innocentes de l'instabilité et des affrontements dans les zones de conflit. Le droit international stipule que c'est aux États qu'incombe au premier chef la responsabilité de protéger les civils. La protection des civils est par nature une question extrêmement délicate du point de vue politique, mais elle est pourtant une tâche essentielle et vitale qui incombe aux parties. Du fait de la nature des conflits récents, la protection des civils est devenue une nécessité, et le rôle des organisations régionales et de la communauté internationale est encore plus important.

Nous sommes encouragés par les efforts qui sont faits pour remédier à l'insuffisance des ressources militaires telles que les hélicoptères. Nous ne pouvons nous permettre de déployer des contingents dans des territoires étrangers et d'attendre d'eux qu'ils soient partout à la fois sans les doter des ressources nécessaires ou, dans certains cas, quand leurs effectifs ne sont pas au complet. Nous devons aux contingents que nous déployons sur le terrain de leur fournir l'appui nécessaire.

Cependant, nous ne devons jamais manquer de souligner qu'il importe que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies agissent systématiquement dans le respect du principe de l'impartialité, consacré par la Charte des Nations Unies, le droit international et le droit international des droits de l'homme.

Pour terminer, ma délégation rend hommage à tous les hommes et femmes en uniforme qui ont servi et qui continuent de servir au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et nous saluons leur dévouement et leur courage. Nous rendons un hommage particulier à ceux qui ont payé le prix ultime au service de la paix et de l'humanité.

M. Bonne (France) : Monsieur le Président, permettez-moi à mon tour de vous remercier pour l'organisation de cette réunion, qui est devenue régulière et qui est une occasion rare mais précieuse d'échanger avec les commandants de force et d'avoir les vues du terrain.

Je remercie le Département des opérations de maintien de la paix et les commandants de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONSUCO), de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) de leurs exposés.

Mon premier point est simplement de rappeler l'attachement de la France au maintien de la paix, qui est une des activités les plus importantes et certainement les plus emblématiques des Nations Unies. Je salue ici tout d'abord le travail exceptionnel réalisé par les Casques bleus sur le terrain dans des conditions souvent difficiles et dangereuses, là où personne d'autre ne va, pour mettre en œuvre des mandats dont la complexité reflète directement celle des crises que notre organisation affronte.

La France veut continuer à participer à l'amélioration du fonctionnement des opérations de maintien de la paix. Depuis leur création, celles-ci sont l'instrument privilégié par lequel ce Conseil exerce sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'amélioration de

l'efficacité des opérations est de ce fait d'une importance stratégique.

Dans la continuité de l'initiative franco-britannique de 2009, notre objectif reste donc d'améliorer le suivi politico-militaire des opérations au Conseil de sécurité, d'assurer une gestion plus efficace des aspects logistiques et financiers de ces opérations, d'affiner aussi la doctrine sur certaines questions complexes comme la protection des civils, et, enfin, de clarifier et de rationnaliser autant qu'il est possible les mandats quand ils doivent l'être. C'est notamment l'objet des consultations régulières que ce Conseil tient désormais sur les aspects transversaux du maintien de la paix. Nous pensons qu'il faut continuer.

Sur l'ensemble des points que je viens d'évoquer, il me semble aussi que nous avons fait des progrès. Nous nous félicitons en particulier de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions. Nous saluons aussi le rapport remis par le Groupe consultatif de haut niveau sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles (S/2011/85). Nous pensons qu'il peut permettre d'amender le fonctionnement des opérations de maintien de la paix sur des points importants, par exemple l'impact économique des opérations sur le développement national et la place des femmes dans le maintien de la paix.

Nous allons donc, pour ce qui nous concerne, poursuivre notre travail pour assurer notamment un renforcement de la chaîne de commandement des opérations de maintien de la paix et pour aussi améliorer la coopération avec les contributeurs de troupes, et puis pour assurer un suivi financier plus rigoureux des opérations de maintien de la paix. Je tiens à souligner ici que le budget des opérations de maintien de la paix a crû de manière exponentielle au cours des dernières années. Les besoins y sont pour beaucoup, c'est vrai, mais il est vrai aussi que dans un contexte budgétaire tendu pour les contributeurs financiers, il est essentiel que nous ayons les moyens de gérer ce budget à la fois de manière responsable et maîtrisée.

À mon tour, j'aurais des questions à poser aux commandants de force présents aujourd'hui. Une question générale d'abord. Les efforts de réforme menés à New York se voient-ils sur le terrain? La pratique des forces change-t-elle en conséquence des décisions ou des recommandations faites au Conseil? Comment peut-on mieux prendre en compte ici au Conseil de sécurité les vues du terrain, le retour d'expérience des commandants de force?

Et de manière plus précise, j'aurais peut-être des questions à poser à nouveau au général Asarta pour ce qui concerne la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Bien sûr, nous aussi nous condamnons avec la plus grande fermeté les attaques qui ont été perpétrées contre les soldats de la FINUL. Nous apprécions les marques de solidarité exprimées suite à l'attaque dont nos soldats ont été victimes hier. Nous ne tolérerons évidement pas qu'il soit davantage porté atteinte à la sécurité des personnels militaires déployés au Liban. Nous connaissons la difficulté de la tâche, mais comment faire en sorte que les soldats sur le terrain soient mieux protégés? Comment aussi approfondir la coopération avec l'armée libanaise? Et comment assurer sa reprise progressive des tâches aujourd'hui réalisées par la FINUL?

Et, pour le commandant de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, peut-être ma question sera-t-elle celle de l'adaptation de la stratégie de protection des civils de la force dans le contexte actuel qui est celui de préparation des élections. Dans ce contexte préélectoral, y a-t-il besoin d'adapter la posture de la force et sa stratégie de protection des civils, compte tenu des contraintes qui nous été exposées?

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, j'aimerais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance d'information. Nous remercions le Secrétaire général adjoint de ses observations et les commandants de force de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, de la Mission des Nations Unies au Libéria, de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo de leurs observations pénétrantes. Nous saluons aussi la présence des autres commandants de forces des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et nous louons leurs engagement et efforts, ainsi que l'excellent travail effectué par l'ensemble du personnel des missions de maintien de la paix.

L'un des principaux problèmes récurrents dans les débats sur le maintien de la paix est que le Conseil de sécurité doit délivrer aux missions de maintien de la paix des mandats clairs, crédibles et réalisables et les

doter des ressources adéquates pour s'acquitter de leurs missions. Informer le Conseil de façon opportune et pertinente est donc indispensable à la prise de décisions. À cette fin, nous insistons pour que chaque résolution soit clairement et exactement reflétée dans le concept opérationnel durant sa mise en œuvre.

Depuis le début de l'année, d'importants documents sur la corrélation entre maintien de la paix et consolidation de la paix et entre sécurité et développement ont été publiés. Les débats autour de ces questions doivent servir à identifier un moyen pratique de surmonter les principaux défis et obstacles et à offrir des solutions pour le renforcement des capacités et l'amélioration de la coordination et des directives sur le terrain.

La complexité croissante des tâches confiées aux missions de maintien de la paix et la rareté des ressources spécifiques, en particulier des capacités civiles d'appui, peuvent rendre aléatoire le succès d'une mission. La Bosnie-Herzégovine se félicite des activités liées à l'examen des capacités civiles internationales. Nous pensons que les activités en cours s'agissant des recommandations et des discussions concernant cette étude aboutiront à des améliorations concrètes et à des propositions pratiques et applicables dans ce domaine. En outre, la coopération entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions devrait produire des solutions viables, entraîner des changements positifs et donner des résultats tangibles sur le terrain.

À cet égard, nous soulignons l'importance de la coopération, de la consultation et des échanges de vues avec les pays fournissant d'effectifs militaires ou de police. Mobiliser l'appui des États membres est essentiel quand on a affaire à une approche axée sur les capacités, qui se concentre sur les savoir-faire, l'équipement et la capacité.

Il est clair que les missions ayant des mandats de protection comprennent diverses autres activités destinées à garantir la sûreté et la protection physique des populations civiles. La collecte rapide d'informations et de données exactes sur la situation et les circonstances locales, ainsi que leur analyse, sont d'importance cruciale. Toutefois, les missions devraient disposer des moyens appropriés pour analyser ces données et pour aider à restaurer un environnement dans lequel l'État hôte puisse exercer sa responsabilité première de protéger les citoyens. Cet aspect inclut bien sûr d'autres processus – comme le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité, l'appui aux processus électoraux et l'autonomisation des communautés locales – pour faciliter la transition vers la consolidation de la paix durable.

La nécessité d'appliquer une stratégie de sortie efficace doit être coordonnée avec un personnel et un équipement de qualité et doit être liée aux mandats et aux objectifs opérationnels correspondants. Il faut aussi tenir compte des sensibilités culturelles dans la zone de déploiement pour éviter des malentendus inutiles entre une mission, le pays hôte et ses communautés.

Cette année nous avons vu l'autorisation de deux nouvelles missions : la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour l'Abyei et la Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud. La Bosnie-Herzégovine est d'avis que l'Organisation doit agir au mieux de ses capacités pour appliquer son savoir-faire et les enseignements tirés des précédentes missions de maintien de la paix, tandis que le Conseil doit doter les missions de directives stratégiques et leur fournir l'appui dont il ont besoin. À cet égard, la Mission au Soudan du Sud doit contribuer à améliorer la capacité de gouvernance et l'état de droit.

Le mandat revêt sans aucun doute une importance cruciale s'agissant de fournir des directives applicables à la future reconfiguration d'une mission. Nous devons tenir compte de l'évolution des faits sur le terrain, et faire en sorte que le mandat d'une mission soit plus réaliste et plus réalisable.

Enfin, nous soulignons qu'une mission de maintien de la paix est un élément du règlement politique d'un conflit, mais ne peut pas se substituer à la solution. En conséquence, les activités sur le terrain doivent être renforcées, en même temps que l'action de la diplomatie préventive, l'alerte rapide et la médiation dans le conflit, et axées sur les priorités nationales et les acteurs nationaux. Tenir compte de ces aspects doit faire partie intégrante de chaque mission de maintien de la paix, cela pour éviter la reprise du conflit, contribuer au développement du pays et à une paix durable et, surtout, garantir la sécurité internationale.

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'essayerai d'être très bref. Je remercie l'Ambassadeur Wittig d'avoir invité le Secrétaire général adjoint, M. Le Roy, et les commandants de force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), de la Mission de l'Organisation des

Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) à présenter des exposés au Conseil. Je tiens à les remercier de leurs observations ce matin et, plus important, de l'action des commandants de forces et des commissaires de police, ainsi que du dur travail qu'accomplissent les femmes et les hommes placés sous leur commandement, souvent, comme on le sait, dans des conditions difficiles et au péril de leur vie. Ces risques ont été soulignés par les récentes attaques contre la FINUL. Je m'associe aux autres intervenants pour condamner l'attaque commise cette semaine même et souhaiter aux blessés un prompt rétablissement.

Le Royaume-Uni appuie énergiquement l'initiative en cours, qui est devenue un peu une tradition maintenant, de veiller à ce que les commandants de force et les chefs de police aient l'occasion d'informer le Conseil durant leur conférence annuelle à New York. Il importe de veiller à ce tout soit fait pour aider le Conseil à avoir une meilleure idée des exigences opérationnelles imposées aux effectifs militaires et de police par les résolutions sur le maintien de la paix que nous rédigeons.

Comme nous l'avons démontré au cours de notre présidence du Conseil en novembre, l'accès aux nouvelles technologies nous permet de rester plus souvent à l'écoute des commandants opérationnels et nous estimons qu'il faudrait saisir cette occasion de façon plus régulière. Il sera important d'entendre en temps voulu le nouveau commandant de la force de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei.

À la lumière des exposés présentés par les Commandants de la force et mes collègues du Conseil, je voudrais formuler des observations portant sur quatre points succincts.

Le premier point est la protection des civils. L'exposé du général Nyamvumba montre clairement l'importance de la responsabilité de protéger les civils attaqués ou menacés de l'être. C'est une composante fondamentale des responsabilités du maintien de la paix. Je suis intéressé ici par le lien qui existe entre cette responsabilité et l'adoption d'une position ferme – concept qui est bien compris par les hauts responsables de la MINUAD. Je suis conscient que certains considèrent cela comme une question controversée, mais je m'associe à mon collègue nigérian et appuie vigoureusement cette position ferme. Je sais que le Secrétaire général a dit que la vigueur de la MINUAD avait contribué à la réduction des attaques contre la Mission, et je pense que c'est un point important.

Le deuxième point est l'effet de la politique de soutien conditionnel. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations formulées par le général Prakash sur le soutien conditionnel. Le soutien conditionnel est la nécessité de veiller à ce que les soldats de la paix n'appuient pas des activités qui ne se placent pas dans la ligne du droit international humanitaire. L'application de cette politique doit, de toute évidence, être rigoureuse.

Nous devons toutefois garder à l'esprit l'efficacité opérationnelle. Le général Prakash a évoqué l'équilibre entre ce qui est souhaitable et ce qui est faisable. Je souhaiterais en savoir plus sur ce concept d'équilibre – comment l'atteindre – si le temps le permet, mais je suis conscient du fait que nous sommes engagés dans une course contre la montre. Je serais intéressé à savoir si le général Prakash pense qu'il y a des principes généraux utiles pour atteindre cet équilibre qui pourraient être recensés en vue d'une application plus large, ou si c'est quelque chose qui doit plutôt être déterminé sur le terrain.

Le général Prakash a également donné certaines directives utiles quant à l'application du soutien conditionnel, et a notamment dit qu'il était plus facile de l'appliquer en amont qu'en aval. Je pense que c'est une considération importante à la lumière de la nouvelle opération de maintien de la paix en cours dans le Soudan du Sud.

Ma troisième observation a trait à la coopération entre les missions, et je tiens sur ce point à faire une fois encore rapidement écho à mon collègue nigérian et à mon collègue américain en exprimant un appui vigoureux au principe de la coopération entre les missions. Il y a des situations où cela a un sens sur le plan opérationnel, et le partage des ressources entre la FINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire en est un exemple important. Je pense qu'il faut étudier pleinement les possibilités de coopération.

Mon observation finale porte sur la clarté des mandats. Je pense que c'est mon collègue indien qui a parlé de l'importance de mandats clairs. Nous avons tous parlé des risques et des situations difficiles rencontrés par nos opérations de maintien de la paix. Je pense que le moins qu'on puisse faire est de donner aux missions de maintien de la paix des mandats clairs.

Il est trop facile pour nous qui siégeons à la table du Conseil de tenter d'aplanir les divergences en rédigeant des textes ambigus ou compliqués. Nous devons toujours être sensibles aux problèmes que cela pose aux opérations de maintien de la paix sur le terrain quand elles exécutent leur tâche importante.

Enfin, en écoutant les commandants de la force ce matin, je me suis souvenu une fois encore de la grande utilité de recueillir les vues des personnes qui sont directement sur le terrain. Je voudrais les remercier vivement d'avoir pris le temps de parler au Conseil pendant leur conférence annuelle. J'espère que nous serons en mesure d'écouter régulièrement leurs exposés à l'avenir.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vais m'efforcer d'être bref compte tenu du manque de temps.

Nous sommes heureux de souhaiter une nouvelle fois la bienvenue parmi nous aux commandants de force des missions de maintien de la paix de l'ONU. Il est encourageant de voir que ce type de dialogue, qui a initialement été proposé l'année dernière par la Fédération de Russie pendant sa présidence du Conseil, est mis en pratique. Je voudrais appuyer mon collègue britannique, qui a enrichi cette pratique. Le Conseil a désormais la possibilité de tenir ce type de séances plus fréquemment en utilisant les vidéoconférences et d'autres technologies modernes. Les membres du Conseil doivent consulter leurs collègues militaires pour examiner les problèmes concrets auxquels se heurtent les soldats de la paix et les défis d'ordre militaire sur le terrain. Cette pratique permettra en fin de compte de faire en sorte que le Conseil possède des connaissances militaires effectives.

Je ne vais pas m'étendre sur l'importance que nous attachons au maintien de la paix. Comme de nombreux collègues, nous pensons que c'est un outil crucial qui permet à l'ONU d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité. Nos soldats de la paix participent à de nombreuses opérations de maintien de la paix au Moyen-Orient et dans de nombreuses régions d'Afrique et en Haïti. Nous savons que le maintien de la paix de l'ONU n'est pas figé. Il continue d'être activement nécessaire. Comme cela a été noté, il y a deux nouvelles opérations de maintien de la paix dans la région d'Abyei et dans le Soudan du Sud.

Selon nous, le personnel en uniforme, qui forme les deux tiers des effectifs de maintien de la paix, joue un rôle dirigeant dans l'exécution de ces trois tâches cruciales : appuyer les efforts des gouvernements nationaux visant à stabiliser la situation et rétablir la paix, protéger les civils, et s'assurer du respect des accords de cessez-le-feu. Mais les activités du maintien de la paix continuent d'évoluer, notamment dans leurs dimensions conceptuelle et opérationnelle. Il est donc important de s'adapter pour faire face aux problèmes actuels et aux nouvelles réalités politiques.

Nombre des orateurs ici présents aujourd'hui ont mentionné le fait que de nouveaux défis se posent et les ont caractérisés : des défis qui nécessitent des décisions conjointes entre les acteurs militaires et les diplomates du Conseil de sécurité.

Nous pensons donc qu'il y plusieurs points généraux – par exemple, les situations inhabituelles auxquelles se heurtent les Casques bleus. Il y a néanmoins des principes indéfectibles en matière de maintien de la paix. Les soldats de la paix doivent se conformer strictement à leurs mandats et éviter de s'impliquer dans un conflit politique ou un appui silencieux à une partie au conflit. Ces actions pourraient avoir des conséquences extrêmement négatives et saper la réputation de l'ONU.

De toute évidence, nous appuyons les observations faites par d'autres collègues, à savoir que les mandats des opérations de maintien de la paix doivent être clairs, viables et conformes à la situation. Il faut donc toujours examiner le problème d'assurer les conseils militaires nécessaires pour toute mesure prise dans le contexte du maintien de la paix de l'ONU.

Nous rappelons de nouveau notre proposition de revitaliser les activités du Comité d'état-major, qui pourrait élaborer des recommandations sur les aspects opérationnels du maintien de la paix et prendre part aux missions visant à évaluer le degré de préparation des contingents et l'infrastructure des opérations de maintien de la paix. Cela permettrait de fournir au Conseil des informations actualisées.

De toute évidence, la question du renforcement du maintien de la paix de l'ONU nécessite d'exploiter plus efficacement les ressources des organisations régionales et de les impliquer, étant donné que nous convenons que le maintien de la paix est une fonction subordonnée aux fonctions premières des gouvernements nationaux, par exemple celle qui consiste à déployer leurs forces.

L'insuffisance des ressources financières, logistiques et techniques signifie qu'il est nécessaire de

tirer le maximum des capacités existantes. Nous pensons donc qu'il est important de distinguer clairement entre les fonctions de maintien de la paix et de consolidation de la paix après un conflit. En vertu des mandats actuels de maintien de la paix, ces deux fonctions sont clairement liées, mais il ne faudrait confier aux soldats de la paix de l'ONU que les tâches initiales de la consolidation de la paix. Le processus de reconstruction socioéconomique et les tâches connexes doivent être confiés à des structures plus spécialisées du système des Nations Unies dans les zones de développement, ainsi qu'aux organisations régionales disposant des capacités nécessaires.

Nous espérons que cette séance permettra d'œuvrer de concert au renforcement des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Comme d'autres, nous pensons que le maintien de la paix et la consolidation de la paix sont vraiment au cœur des activités de l'ONU de nos jours. Tous les membres savent combien mon pays est profondément attaché à ces tâches. Nous avons été actifs dans plusieurs missions ces 30 dernières années. C'est pourquoi nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat très opportun. Cette occasion de dialoguer avec les commandants de force et d'entendre directement leur point de vue est très utile et je remercie donc les généraux de leurs exposés très complets et extrêmement instructifs, tout comme l'ont été les réponses qu'ils ont apportées à certaines des questions posées.

Je voudrais aussi rendre hommage à toutes les femmes et à tous les hommes déployés dans les missions, aux commandants de force et aux chefs de la police, et saluer la manière dont ils s'acquittent de leurs tâches, souvent – comment nous l'avons entendu aujourd'hui – dans des conditions très difficiles. Ils méritent notre appui infaillible.

J'ai quelques observations à faire sur ce qui a été dit, propos que j'approuve en grande partie, sinon en totalité. Je serai donc bref.

La politique de soutien conditionnel peut être un instrument utile mais, comme l'a souligné le général de corps d'armée Prakash, il doit être utilisé avec une certaine prudence. Le fait est pour nous – comme il l'a lui-même dit – que les conditions ainsi que les éléments positifs et négatifs qu'elle comporte peuvent encore être perfectionnés et affinés. Je suis tout à fait d'accord avec lui sur le fait que si l'application de la politique de soutien conditionnel vient à avoir une incidence négative sur les activités opérationnelles d'une mission, cela pose un problème. Je remercie également le général Prakash d'avoir évoqué la menace posée par l'Armée de résistance du Seigneur. Nous avions d'ailleurs proposé la tenue du débat très instructif organisé sur cette question la semaine dernière (voir S/PV.6588).

S'agissant de la protection des civils, à laquelle nous attachons tous la plus grande importance, des progrès considérables ont été accomplis au fil des ans sur cet aspect primordial. Nous saluons l'action du Secrétariat et les avancées réalisées par les missions dans ce domaine. Au général Nyamvumba, je voudrais dire que la question est de savoir dans quelle mesure une mission, si cela n'est pas spécifié dans son mandat, doit employer la force pour protéger des civils dans un environnement hostile.

Ma troisième remarque s'adresse au général de division Asarta Cuevas. Une nouvelle fois et comme d'autres, nous condamnons les attaques perpétrées hier et en mai denier contre la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), attaques qui ont malheureusement fauché des vies. C'est inacceptable et les parties doivent respecter les résolutions de l'ONU et assumer leurs responsabilités. Notre collègue français a posé la question importante de savoir comment nous pouvons mieux garantir la protection des soldats dans cet environnement très difficile. Comme l'a indiqué le général, la semaine dernière nous avons eu un débat extrêmement opportun sur la situation au Liban et il apparaît très clairement que la présence de la FINUL a contribué de manière très importante et positive à instaurer le calme et la stabilité, même si les choses restent précaires. Je crois que dans l'ensemble, tout le monde a reconnu que la présence de la FINUL dans cette zone est un élément extrêmement important.

Comme je l'avais indiqué au cours de ce débat, nous sommes très heureux de pouvoir renforcer prochainement le contingent portugais affecté à la FINUL grâce au détachement de 12 officiers originaires du Timor-Leste. Je pense que ce détachement revêt également une dimension symbolique car, alors qu'une mission des Nations Unies est toujours présente sur son territoire, le Timor-Leste participe ainsi déjà à d'autres opérations des Nations Unies.

Je remercie le général de division Khalid de sa déclaration et de ses réponses. J'estime qu'une étroite coopération entre les missions est extrêmement importante et peut être décisive dans certaines zones d'opérations. Je partage bien entendu son analyse du rôle de la composante militaire dans les premières étapes de la consolidation de la paix pour maintenir l'ordre, permettre aux populations de retrouver une vie normale et, évidemment, mettre en marche un processus politique. Nous disons souvent que les soldats de la paix sont les premiers acteurs de la consolidation de la paix, du moment qu'il y a une paix à maintenir et à consolider, et j'estime que c'est une bonne façon d'aborder le problème.

Je terminerai là en rappelant – et cela a déjà été dit – que les missions ont besoin de moyens, d'outils, d'une formation et d'un encadrement appropriés mais aussi, comme l'a souligné notre collègue sud-africain, d'une stratégie politique générale et cohérente pour pouvoir s'acquitter de leurs tâches.

Le Président (*parle en anglais*) : Compte tenu de l'heure avancée, je ne ferai pas de déclaration à titre national, l'essentiel de son contenu ayant été déjà abordé par d'autres. Je ferai simplement trois observations rapides.

Premièrement, je remercie les commandants de force de leur présence parmi nous et de cette occasion de dialoguer. Je suis persuadé que cela deviendra véritablement une tradition. Deuxièmement, je leur sais extrêmement gré du dur travail qu'ils accomplissent dans des conditions difficiles et, bien entendu, à travers eux, celui des 120 000 hommes et femmes déployés sur le terrain. Troisièmement, je tiens à me joindre aux précédents orateurs qui ont rendu hommage à Alain Le Roy. Il vient de quitter la salle mais il sait à quel point nous apprécions son dévouement et son leadership exceptionnels à la tête des opérations de maintien de la paix et la manière dont il s'est attaqué au défi consistant à adapter ces opérations aux nouvelles exigences.

Nous allons maintenant passer aux questions-réponses. Une question, tout à fait primordiale je crois, a été posée par le représentant de la France au sujet de la réforme et de son impact sur les missions déployées sur le terrain. Je suppose qu'il faisait également référence à l'initiative Horizons nouveaux. Sur les conseils d'Alain Le Roy, je propose d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le général de division Obi, commandant de la composante militaire de la Mission des Nations Unies au Soudan, et le général de division Ramos Pereira, commandant de la composante militaire de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à participer à la présente séance et à répondre à ces questions afin de varier un peu les points de vue et de leur donner l'occasion de répondre à la question sur la réforme.

Je donne la parole au général de division Ramos Pereira pour qu'il réponde à la question sur la réforme posée par le représentant de la France.

Le général Ramos Pereira (*parle en anglais*) : En tant que commandant de la composante militaire de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, il m'incombe maintenant d'exécuter le nouveau mandat que le Conseil de sécurité est en train de définir dans le cadre de la réforme. Je tiens à dire que la situation en Haïti est restée stable et sous contrôle. Pour mes contingents et pour moi-même, il est très appréciable d'avoir un mandat très clair accompagné des directives et des moyens nécessaires pour nous acquitter de notre mission. Il convient aussi de rappeler, comme le sait parfaitement le Conseil, que le contexte en Haïti est instable, et que l'on doit en tenir compte sur le terrain.

S'il y a d'autres questions, je peux y répondre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au général de division Obi.

Le général Obi (*parle en anglais*) : Je suis le commandant de la composante militaire de la Mission des Nations Unies au Soudan.

Je voudrais dire que les réformes engagées à ce jour ont eu un impact très positif sur les opérations que nous menons sur le terrain, et ce, à plus d'un titre. Je commencerai par la question de la qualité des contingents qui a été évoquée ici aujourd'hui. Nous avons besoin d'effectifs militaires extrêmement compétents sur le terrain pour pouvoir exécuter notre mandat.

L'une des réformes porte sur ce sujet, et à cet effet les unités d'infanterie sont normalisées en termes de personnel et d'équipement. Cela permet à un commandant de force d'apprécier plus facilement les moyens dont il peut disposer. Il est en mesure d'évaluer quels sont les soldats disponibles et de leur attribuer des tâches en conséquence.

Pour ce qui est de la qualité des contingents, je voudrais dire aussi que l'introduction des programmes d'instruction et d'entraînement préalables au déploiement et des inspections de matériel préalables à l'entraînement nous ont permis de pouvoir compter sur des contingents de meilleure qualité, ce qui nous aide à mieux exécuter notre mandat.

L'aspect intégration fait partie des domaines qui ont été notablement mis en avant dans les récentes réformes. Ma mission, la Mission des Nations Unies au Soudan, est maintenant une mission intégrée, et nous pouvons donc travailler conjointement avec les composantes civile, militaire et de police ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies. Une illustration de ce qui précède est la stratégie de protection des civils, qui tient compte du fait que la protection des civils n'est pas seulement une responsabilité militaire, mais qu'elle englobe tous les aspects. En l'occurrence, nous avons pu travailler de façon intégrée dans le cadre de l'instruction et de l'entraînement, de l'élaboration des concepts d'opération, du partage d'informations, et de la création de centres d'opérations civilo-militaires et de centres mixtes de contrôle des mouvements. Ces progrès se sont tous avérés très utiles sur le terrain et nous ont beaucoup aidés. Pendant les crises survenues récemment au Kordofan et dans l'Abyei, nous les avons largement mis en pratique. Toutes les composantes ont échangé des informations, ont tenu des réunions très actives au sein des équipes de gestion des crises, et se sont montrées largement capables, collectivement, de relever les défis auxquels nous étions confrontés.

Ces réformes nous ont été utiles sur le terrain, en dehors du fait qu'elles nous ont permis de nous réunir entre commandants des forces – comme pour la réunion d'Entebbe, déjà mentionnée – pour échanger des informations. C'est là aussi une nouvelle avancée que nous avons trouvée très utile.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le général Prakash à répondre aux questions et observations qui lui ont été faites.

Le général Prakash (*parle en anglais*) : La question à laquelle je voudrais répondre est de savoir si un changement de stratégie est nécessaire en ce qui concerne la protection des civils apportée par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), pendant les périodes préélectorales et postélectorales.

Mon avis sur le sujet est que la stratégie actuellement en place fonctionne bien. Nous en avons récemment eu un aperçu. Nous avons mis au point les modalités d'opération. Nous avons prévu plusieurs options pour faire face aux diverses situations qui pourraient se présenter. Il en ressort clairement que ce n'est pas la stratégie qui n'est pas en place, mais bien les moyens de mise en œuvre. Par exemple, il est probable que des groupes armés reprennent leurs activités et qu'à l'approche des élections, il y ait davantage de troubles civils. Si cela devait se produire, nous aurions besoin de plus de moyens de mise en œuvre. Ceux-ci doivent arriver à temps, et se trouver au bon endroit au bon moment. Tant que les moyens de mise en œuvre sont disponibles, je pense qu'il n'est pas nécessaire de changer de stratégie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au général Asarta Cuevas pour qu'il réponde aux questions et observations qui ont été faites.

Le général Asarta Cuevas (*parle en espagnol*) : Premièrement, je tiens à remercier tous les membres du Conseil des expressions de sympathie que nous avons reçues pour nos soldats français de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), victimes hier d'un attentat terroriste criminel.

L'ambassadeur français m'a posé trois questions. La première était de savoir comment nos soldats pouvaient être mieux protégés; la deuxième portait sur la coordination de l'armée libanaise; et la troisième concernait la manière dont la FINUL envisage le transfert de responsabilités à l'armée libanaise.

S'agissant de la manière dont nos soldats pourraient être mieux protégés, il faut dire que la FINUL dispose de moyens robustes et suffisamment protégés pour s'acquitter des missions qui lui sont confiées. La protection des véhicules est une responsabilité nationale. Concrètement, dans ce cas précis, la France, l'Espagne et l'Italie n'ont eu aucun problème à fournir des véhicules blindés. Après l'attentat perpétré le 27 mai contre une patrouille italienne, au cours duquel six soldats ont été blessés, j'ai envoyé une consigne à mes soldats contenant des mesures de sécurité supplémentaires. Parmi celles-ci, les plus importantes sont que les convois doivent avoir lieu, le plus souvent possible, de nuit et avec des appareils de brouillage; qu'ils doivent se déplacer au moins à deux véhicules; que nos soldats doivent porter des gilets pare-balles et des casques; que, chaque fois que cela est possible, l'armée libanaise doit fournir une

escorte; et, bien entendu, qu'il faut rester en contact permanent avec le centre d'opérations conjointes.

Ces instructions valent pour les convois qui sortent de notre zone d'opérations. Il est très important de souligner ce point, vu que les attentats terroristes dont nous avons été victimes presque coup sur coup, en mai puis hier, se sont produits en dehors de la zone d'opérations de la FINUL. Il était arrivé la même chose en 2008, dans la même zone. Je veux dire que nous pouvons exercer un certain contrôle, aux côtés de l'armée libanaise et de la population, au sein de notre zone d'opérations, mais qu'en dehors, nous ne le pouvons pas. Cela est du ressort de la responsabilité nationale du Gouvernement libanais et de l'armée libanaise. Ces derniers doivent assurer la sécurité tout le long de la route côtière, qui est pratiquement l'unique voie dont dispose la FINUL pour assurer les relèves, l'approvisionnement et pour rejoindre le port et l'aéroport de Beyrouth, d'où arrivent et partent nos soldats.

Après les convois, je parlerai maintenant de la sécurité des individus, au sujet desquels j'ai également pris des mesures supplémentaires, notamment, l'interdiction formelle d'utiliser, à des fins personnelles, les véhicules portant l'emblème de la FINUL hors de la zone d'opérations. Toutefois, pour sortir de la zone d'opérations en cas de besoin, afin de rejoindre l'aéroport pour partir en vacances, par exemple, nous disposons de 14 véhicules banalisés dans différentes couleurs pour les soldats et le personnel de la FINUL qui veulent se déplacer.

Nous avons pris une autre mesure, que j'ai proposée au général Kahwaji, au commandant du secteur sud et au chef des renseignements de l'armée libanaise; elle consiste à effectuer chaque jour une reconnaissance sur la route qui relie notre zone d'opérations au port et à l'aéroport de Beyrouth. Pour nous, cela équivaut à une prolongation de notre zone d'opérations bien qu'en réalité, elle ne s'y trouve pas. C'est pourquoi nous devons toujours compter sur l'aide du Gouvernement libanais et de l'armée libanaise. J'ai proposé qu'une reconnaissance quotidienne soit effectuée sur cette route, à des heures différentes chaque fois, en coopération avec les forces armées et les forces de sécurité libanaises, mais seulement dans les zones sensibles hautement exposées à une attaque.

J'ai attendu deux mois une réponse. Finalement, vendredi dernier, j'ai adressé une lettre officielle au commandant en chef des forces armées libanaises, lui demandant de répondre favorablement à ma proposition afin qu'elle puisse être mise en œuvre. Malheureusement, hier, un nouvel attentat a été perpétré. Je ne dis pas qu'il aurait nécessairement été évité, mais avec les mesures proposées, les chances auraient été plus grandes.

Je voudrais également fournir au Conseil une mise à jour à propos de l'incident d'hier. Quatre véhicules ont été concernés, dont trois véhicules blindés, le véhicule venant en troisième position ne l'étant pas. L'attentat a visé le véhicule situé en quatrième position, qui était un véhicule blindé équipé d'un système de brouillage. Sur un total de 12 soldats, six ont été blessés, tous légèrement à l'exception d'un, blessé assez grièvement à l'œil, sans risque toutefois de le perdre. Trois de ces blessés ont été rapatriés par avion en France ce jour. Les trois autres soldats continuent de servir au sein de leur unité. À vrai dire, nous avons eu beaucoup de chance.

Pour ce qui est de la deuxième question concernant la coordination avec les forces armées libanaises, je dirai qu'elle est excellente dans notre zone d'opérations. Les forces armées libanaises ont déployé des officiers et des agents de liaison à tous les niveaux et dans toutes les unités. Ils sont informés chaque jour de nos activités, et ce, en toute transparence. Au-delà de la zone d'opérations, au niveau du commandement de la Force, une coordination est également en place avec le chef des renseignements et le commandant en chef des forces armées libanaises. Ils me communiquent immédiatement toute information ou tout élément important dont je dois avoir connaissance.

En ce qui concerne le transfert des responsabilités de la FINUL aux forces armées libanaises, conformément à l'examen technique conjoint que j'ai mentionné plus tôt, nous avons établi un dialogue stratégique avec l'armée libanaise. Le but de ce dialogue est d'évaluer les capacités de la FINUL et les tâches qu'elle doit remplir en application du mandat fixé par la résolution 1701 (2006). Le but est aussi d'évaluer les capacités des forces armées libanaises et de déterminer lesquelles de nos missions elles peuvent entreprendre, car l'objectif ultime est que les forces armées libanaises puissent s'acquitter de toutes les tâches que la résolution 1701 (2006) a confiées à la FINUL. Nous avons conscience que la FINUL ne peut pas rester éternellement au Liban. À un moment, nous devrons nous retirer. Les forces armées libanaises devront alors assumer les responsabilités qui sont

actuellement celles de la FINUL. Quand ce jour viendra-t-il? Nous ne le savons pas, mais nous travaillons en ce sens.

En guise de conclusion, je voudrais indiquer qu'au cours de notre dernière réunion en date, le 7 juillet, quatre sous-comités ont été créés, un sur l'infrastructure, un sur le commandement et le contrôle, un sur la mobilité des troupes et un autre sur les questions opérationnelles. Toutes ces initiatives visent à progresser vers le transfert aux forces armées libanaises de l'ensemble des responsabilités qui nous ont été confiées par la résolution 1701 (2006), et j'insiste sur ce point.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons abordé un grand nombre de questions en seulement quelques heures. Ce dialogue a été très utile. Je sais qu'en remerciant tous les commandants de force de s'être rendus disponibles, je parle au nom du Conseil. Je pense que cette initiative pourrait devenir une tradition et que nous devrions avoir un tel échange au moins une fois par an.

Je remercie les commandants de force de leur présence parmi nous aujourd'hui.

La séance est levée à 14 h 5.